

Bulletin n° 100

Droit *de la mer*



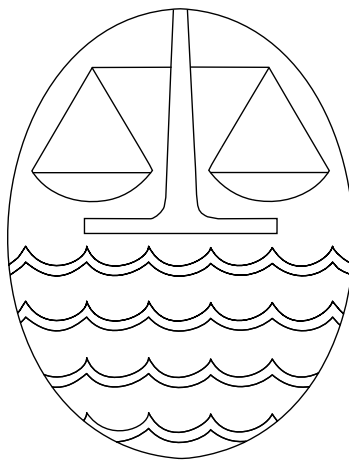
*Division des affaires maritimes
et du droit de la mer
Bureau des affaires juridiques*



Nations Unies

Division des affaires maritimes et du droit de la mer
Bureau des affaires juridiques

Droit *de la mer*



Bulletin n° 100



Nations Unies
New York, 2020

NOTE

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les textes des traités et les textes législatifs nationaux contenus dans le *Bulletin* sont reproduits tels qu'ils ont été transmis au Secrétariat.

En outre, la publication dans le *Bulletin* d'informations concernant les suites données, en matière de droit de la mer, à des mesures ou des décisions adoptées par des États ne saurait impliquer reconnaissance, de la part de l'Organisation des Nations Unies, de la validité des mesures et décisions en question.

LES INFORMATIONS PUBLIÉES DANS LE PRÉSENT *BULLETIN* PEUVENT ÊTRE REPRODUITES
EN TOUT OU EN PARTIE, MAIS AVEC INDICATION DE SOURCE.

Publication des Nations Unies
eISBN 978-92-1-004282-6
ISSN 1815-9591
eISSN 2521-778X

Copyright © Nations Unies, 2020
Tous droits réservés
Imprimé aux Nations Unies, New York

AVANT-PROPOS

Chers lecteurs, chères lectrices,

La parution de ce centième numéro du *Bulletin du droit de la mer* est une excellente occasion de réfléchir au rôle de cette publication, à la fois document de référence et source d'informations sur l'actualité du droit de la mer. Elle coïncide avec une autre date importante, à savoir le vingt-cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, le 16 novembre 1994.

C'est en septembre 1983, il y a 35 ans, qu'est paru le tout premier numéro du bulletin, dans le but de diffuser largement des informations sur les questions relatives au droit de la mer et de faire mieux connaître les activités entreprises dans le cadre de la Convention. Il constitue également un recueil fort utile d'informations sur tout ce qui a trait aux espaces maritimes.

Aujourd'hui, le *Bulletin du droit de la mer* demeure une importante source d'informations sur les espaces maritimes. Il fait office de registre des communications des États, des législations adoptées et des accords bilatéraux ou traités multilatéraux conclus, rend compte de l'actualité de la jurisprudence internationale concernant la délimitation des frontières maritimes et fournit les références des documents pertinents de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies. Il reste donc un outil précieux tant pour les gouvernements que pour les chercheurs, mais aussi, plus généralement, pour tous ceux que le droit de la mer intéresse. En reprenant les numéros plus anciens, on peut observer l'évolution du droit de la mer depuis 1983, y compris l'acceptation croissante par les États de la Convention et de ses accords d'application, ainsi que la manière dont ces instruments sont mis en œuvre et appliqués.

Dans ce numéro spécial, vous trouverez, en plus du contenu habituel du bulletin, une compilation des références de documents relatifs aux espaces maritimes, c'est-à-dire des notifications zone maritime, concernant les dépôts faits par les États Parties en application de la Convention, des notifications plateau continental sur les demandes présentées à la Commission des limites du plateau continental, et des résumés des recommandations de la Commission. Dans les prochains numéros, vous continuerez d'être informés des faits nouveaux en matière d'espaces maritimes. À cet égard, nous accueillerons avec un vif intérêt tout avis sur la façon dont nous pourrions faire évoluer le bulletin afin qu'il continue de répondre à vos besoins.

Je vous adresse à tous mes meilleurs vœux et compte bien que le *Bulletin du droit de la mer* demeurera pour vous, dans les années à venir, une source utile d'informations actualisées sur les espaces maritimes relevant de la Convention.



Le Secrétaire général adjoint
aux affaires juridiques et Conseiller juridique,
MIGUEL DE SERPA SOARES

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS.....	iii
I. CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER	
ÉTAT, AU 31 JUILLET 2019, DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER, DE L'ACCORD RELATIF À L'APPLICATION DE LA PARTIE XI DE LA CONVENTION ET DE L'ACCORD AUX FINS DE L'APPLICATION DES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION RELATIVES À LA CONSERVATION ET À LA GESTION DES STOCKS DE POISSONS DONT LES DÉPLACEMENTS S'EFFECTUENT TANT À L'INTÉRIEUR QU'AU-DELÀ DE ZONES ÉCONOMIQUES EXCLUSIVES (STOCKS CHEVAUCHANTS) ET DES STOCKS DE POISSONS GRANDS MIGRATEURS	
1. Tableau récapitulatif l'état de la Convention et des accords connexes.....	1
2. Listes chronologiques des ratifications, adhésions et déclarations de succession concernant la Convention et les accords connexes	
a) Convention des Nations Unies sur le droit de la mer	11
b) Accord relatif à l'application de la partie XI de la Convention.....	13
c) Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention relatives à la conservation et à la gestion des stocks chevauchants et des stocks de poissons grands migrants	14
3. Déclarations des États	
a) Togo : Déclaration au titre de l'article 287, 12 avril 2019	16
b) Togo : Déclaration au titre de l'article 298, 12 avril 2019	16
II. INFORMATIONS JURIDIQUES RELATIVES À LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER	
TEXTES LÉGISLATIFS NATIONAUX	
1. Belize : Loi (modificative) de 2019 sur les zones maritimes.....	17
2. Chypre : Notification faite par le Ministre des affaires étrangères de la République de Chypre en application de l'article 3, paragraphe 3, des lois sur la zone économique exclusive et sur le plateau continental [consolidation des lois 64(1)/2004 et 97(1)/2014], 6 mai 2019	19
III. COMMUNICATIONS DES ÉTATS	
A. COSTA RICA : LETTRE ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES PAR LE MINISTRE COSTARICIEN DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, 20 MAI 2019.....	21
B. ISRAËL : NOTE VERBALE ADRESSÉE AU CABINET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES PAR LA MISSION PERMANENTE D'ISRAËL, 11 JUILLET 2019	22
IV. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU DROIT DE LA MER	
A. LISTES DE CONCILIEURS ET D'ARBITRES DÉSIGNÉS EN VERTU DE L'ARTICLE 2 DES ANNEXES V, VII ET VIII DE LA CONVENTION, AU 31 JUILLET 2019	
1. Listes de conciliateurs et d'arbitres désignés en vertu de l'article 2 des annexes V et VII de la Convention	24
2. Liste d'experts dans le domaine de la navigation, y compris la pollution par les navires ou par immersion, désignés en application de l'article 2 de l'annexe VIII de la Convention	30
B. DOCUMENTS DIVERS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES.....	35
C. NOTIFICATIONS ZONE MARITIME, AU 31 JUILLET 2019.....	36
D. NOTIFICATIONS PLATEAU CONTINENTAL, AU 31 JUILLET 2019.....	40
E. RÉSUMÉS ET RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DES LIMITES DU PLATEAU CONTINENTAL, AU 31 JUILLET 2019	43

I. CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER

ÉTAT, AU 31 JUILLET 2019, DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER, DE L'ACCORD RELATIF À L'APPLICATION DE LA PARTIE XI DE LA CONVENTION ET DE L'ACCORD AUX FINS DE L'APPLICATION DES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION RELATIVES À LA CONSERVATION ET À LA GESTION DES STOCKS DE POISSONS DONT LES DÉPLACEMENTS S'EFFECTUENT TANT À L'INTÉRIEUR QU'AU-DELÀ DE ZONES ÉCONOMIQUES EXCLUSIVES (STOCKS CHEVAUCHANTS) ET DES STOCKS DE POISSONS GRANDS MIGRATEURS¹

1. Tableau récapitulant l'état de la Convention et des accords connexes

Ce tableau récapitulatif est une synthèse non officielle de la participation à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et aux deux accords connexes.

Le symbole ☐ indique : i) qu'une déclaration a été faite par l'État lors de la signature, de la ratification ou de l'adhésion, ou à n'importe quel moment par la suite; ou ii) qu'une déclaration a été confirmée lors de la succession. Le double symbole ☐☐ indique que l'État a fait plus d'une déclaration. L'abréviation (cf) indique une confirmation formelle; (a) une adhésion; (s) une succession; (sd) une signature définitive; (p) un consentement à être lié; (ps) une procédure simplifiée. Les noms des États qui ne sont pas membres de l'Organisation des Nations Unies sont en italique; les rangées grises indiquent les États sans littoral.

État ou entité	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (en vigueur depuis le 16/11/1994)			Accord relatif à l'application de la partie XI (en vigueur depuis le 28/07/1996)			Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons (en vigueur depuis le 11/12/2001)		
	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Déclaration	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Déclaration	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Déclaration
TOTAUX	157	168		79	150		59	90	
Afghanistan	18/03/83								
Afrique du Sud	05/12/84	23/12/97	☐	03/10/94	23/12/97			14/08/03(a)	
Albanie		23/06/03(a)			23/06/03(p)				
Algérie	10/12/82☐	11/06/96	☐☐	29/07/94	11/06/96(p)				
Allemagne		14/10/94(a)	☐	29/07/94	14/10/94		28/08/96	19/12/03	☐

¹ Source : *Traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général*, chapitre XXI (<https://treaties.un.org>, à la rubrique « État des traités déposés auprès du Secrétaire général »). Aux termes des paragraphes 1 et 2 de l'article 308 de la Convention :

- « 1. La Convention entre en vigueur douze mois après la date de dépôt du soixantième instrument de ratification ou d'adhésion.
- « 2. Pour chaque État qui ratifie la Convention ou y adhère après le dépôt du soixantième instrument de ratification ou d'adhésion, la Convention entre en vigueur le trentième jour qui suit la date de dépôt de l'instrument de ratification ou d'adhésion, sous réserve du paragraphe 1. »

État ou entité	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (en vigueur depuis le 16/11/1994)			Accord relatif à l'application de la partie XI (en vigueur depuis le 28/07/1996)			Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons (en vigueur depuis le 11/12/2001)		
	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Déclaration	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Déclaration	
Andorre									
Angola	10/12/82📄	05/12/90	📄📄		07/09/10(a)				
Antigua-et-Barbuda	07/02/83	02/02/89			03/05/16(a)				
Arabie saoudite	07/12/84	24/04/96	📄📄		24/04/96(p)				
Argentine	05/10/84📄	01/12/95	📄	29/07/94	01/12/95	04/12/95			
Arménie		09/12/02(a)			09/12/02(a)				
Australie	10/12/82	05/10/94	📄	29/07/94	05/10/94	04/12/95	23/12/99		
Autriche	10/12/82	14/07/95	📄	29/07/94	14/07/95	27/06/96	19/12/03	📄	
Azerbaïdjan		16/06/16(a)			16/06/16(a)				
Bahamas	10/12/82	29/07/83		29/07/94	28/07/95(ps)		16/01/97(a)		
Bahreïn	10/12/82	30/05/85							
Bangladesh	10/12/82	27/07/01	📄📄		27/07/01(a)	04/12/95	05/11/12		
Barbade	10/12/82	12/10/93		15/11/94	28/07/95(ps)		22/09/00(a)		
Bélarus	10/12/82📄	30/08/06	📄		30/08/06(a)				
Belgique	05/12/84📄	13/11/98	📄	29/07/94	13/11/98(p)	03/10/96	19/12/03	📄	
Belize	10/12/82	13/08/83			21/10/94(sd)	04/12/95	14/07/05		
Bénin	30/08/83	16/10/97			16/10/97(p)		02/11/17(a)		
Bhoutan	10/12/82								
Bolivie (État plurinational de)	27/11/84📄	28/04/95			28/04/95(p)				
Bosnie-Herzégovine		12/01/94(s)							
Botswana	05/12/84	02/05/90			31/01/05(a)				
Brésil	10/12/82📄	22/12/88	📄	29/07/94	25/10/07	04/12/95	08/03/00		
Brunei Darussalam	05/12/84	05/11/96			05/11/96(p)				
Bulgarie	10/12/82	15/05/96	📄		15/05/96(a)		13/12/06(a)	📄	

État ou entité	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (en vigueur depuis le 16/11/1994)			Accord relatif à l'application de la partie XI (en vigueur depuis le 28/07/1996)			Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons (en vigueur depuis le 11/12/2001)		
	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Déclaration	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Signature jour/mois/année	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Déclaration
Burkina Faso	10/12/82	25/01/05		30/11/94	25/01/05(p)	15/10/96			
Burundi	10/12/82								
Cabo Verde	10/12/82	10/08/87		29/07/94	23/04/08				
Cambodge	01/07/83								
Cameroun	10/12/82	19/11/85		24/05/95	28/08/02				
Canada	10/12/82	07/11/03		29/07/94	07/11/03	04/12/95	03/08/99		
Chili	10/12/82	25/08/97			25/08/97(a)		11/02/16(a)		
Chine	10/12/82	07/06/96		29/07/94	07/06/96(p)	06/11/96			
Chypre	10/12/82	12/12/88		01/11/94	27/07/95		25/09/02(a)		
Colombie	10/12/82								
Comores	06/12/84	21/06/94							
Congo	10/12/82	09/07/08			09/07/08(p)				
Costa Rica	10/12/82	21/09/92			20/09/01(a)		18/06/01(a)		
Côte d'Ivoire	10/12/82	26/03/84		25/11/94	28/07/95(ps)	24/01/96			
Croatie		05/04/95(s)			05/04/95(p)		10/09/13(a)		
Cuba	10/12/82	15/08/84			17/10/02(a)				
Danemark	10/12/82	16/11/04		29/07/94	16/11/04	27/06/96	19/12/03		
Djibouti	10/12/82	08/10/91							
Dominique	28/03/83	24/10/91							
Égypte	10/12/82	26/08/83		22/03/95		05/12/95			
El Salvador	05/12/84								
Émirats arabes unis	10/12/82								
Équateur		24/09/12(a)			24/09/12(p)		07/12/16(a)		
Érythrée									
Espagne	04/12/84	15/01/97		29/07/94	15/01/97	03/12/96	19/12/03		

État ou entité	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (en vigueur depuis le 16/11/1994)				Accord relatif à l'application de la partie XI (en vigueur depuis le 28/07/1996)				Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons (en vigueur depuis le 11/12/2001)			
	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Déclaration		Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Signature jour/mois/année		Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Signature jour/mois/année	
Estonie		26/08/05(a)				26/08/05(a)				07/08/06(a)		
Eswatini	18/01/84	24/09/12			12/10/94	24/09/12(p)						
État de Palestine		02/01/15(a)				02/01/15(p)						
États-Unis d'Amérique					29/07/94				04/12/95	21/08/96		
Éthiopie	10/12/82											
Fédération de Russie	10/12/82	12/03/97				12/03/97(a)			04/12/95	04/08/97		
Fidji	10/12/82	10/12/82			29/07/94	28/07/95			04/12/95	12/12/96		
Finlande	10/12/82	21/06/96			29/07/94	21/06/96			27/06/96	19/12/03		
France	10/12/82	11/04/96			29/07/94	11/04/96			04/12/96	19/12/03		
Gabon	10/12/82	11/03/98			04/04/95	11/03/98(p)			07/10/96			
Gambie	10/12/82	22/05/84										
Géorgie		21/03/96(a)				21/03/96(p)						
Ghana	10/12/82	07/06/83			16/11/94	23/09/16(a)				27/01/17(a)		
Grèce	10/12/82	21/07/95			29/07/94	21/07/95			27/06/96	19/12/03		
Grenade	10/12/82	25/04/91			14/11/94	28/07/95(ps)						
Guatemala	08/07/83	11/02/97				11/02/97(p)						
Guinée	04/10/84	06/09/85			26/08/94	28/07/95(ps)				16/09/05(a)		
Guinée équatoriale	30/01/84	21/07/97				21/07/97(p)						
Guinée-Bissau	10/12/82	25/08/86							04/12/95			
Guyana	10/12/82	16/11/93				25/09/08(a)						
Haïti	10/12/82	31/07/96				31/07/96(p)						
Honduras	10/12/82	05/10/93				28/07/03(a)						
Hongrie	10/12/82	05/02/02				05/02/02(a)				16/05/08(a)		
Îles Cook	10/12/82	15/02/95				15/02/95(a)				01/04/99(a)		
Îles Marshall		09/08/91(a)							04/12/95	19/03/03		

État ou entité	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (en vigueur depuis le 16/11/1994)				Accord relatif à l'application de la partie XI (en vigueur depuis le 28/07/1996)				Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons (en vigueur depuis le 11/12/2001)			
	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Déclaration		Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Signature jour/mois/année		Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Signature jour/mois/année	
Îles Salomon	10/12/82	23/06/97			29/07/94	23/06/97(p)				13/02/97(a)		
Inde	10/12/82	29/06/95			29/07/94	29/06/95				19/08/03(a)		
Indonésie	10/12/82	03/02/86			29/07/94	02/06/00	04/12/95		04/12/95	28/09/09		
Iran (République islamique d')	10/12/82									17/04/98(a)		
Iraq	10/12/82	30/07/85										
Irlande	10/12/82	21/06/96			29/07/94	21/06/96	27/06/96		27/06/96	19/12/03		
Islande	10/12/82	21/06/85			29/07/94	28/07/95(ps)	04/12/95		04/12/95	14/02/97		
Israël							04/12/95					
Italie	07/12/84	13/01/95			29/07/94	13/01/95	27/06/96		27/06/96	19/12/03		
Jamaïque	10/12/82	21/03/83			29/07/94	28/07/95(ps)	04/12/95		04/12/95			
Japon	07/02/83	20/06/96			29/07/94	20/06/96	19/11/96		19/11/96	07/08/06		
Jordanie		27/11/95(a)				27/11/95(p)						
Kazakhstan												
Kenya	10/12/82	02/03/89				29/07/94(sd)				13/07/04(a)		
Kirghizistan												
Kiribati		24/02/03(a)				24/02/03(p)				15/09/05(a)		
Koweït	10/12/82	02/05/86				02/08/02(a)						
Lesotho	10/12/82	31/05/07				31/05/07(p)						
Lettonie		23/12/04(a)				23/12/04(a)				05/02/07(a)		
Liban	07/12/84	05/01/95				05/01/95(p)						
Libéria	10/12/82	25/09/08				25/09/08(p)				16/09/05(a)		
Libye	03/12/84											
Liechtenstein	30/11/84											
Lituanie		12/11/03(a)				12/11/03(a)				01/03/07(a)		
Luxembourg	05/12/84	05/10/00			29/07/94	05/10/00	27/06/96		27/06/96	19/12/03		

État ou entité	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (en vigueur depuis le 16/11/1994)			Accord relatif à l'application de la partie XI (en vigueur depuis le 28/07/1996)			Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons (en vigueur depuis le 11/12/2001)		
	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Déclaration	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Déclaration	
Macédoine du Nord		19/08/94(s)			19/08/94(p)				
Madagascar	25/02/83	22/08/01			22/08/01(p)				
Malaisie	10/12/82	14/10/96		02/08/94	14/10/96(p)				
Malawi	07/12/84	28/09/10			28/09/10(p)				
Maldives	10/12/82	07/09/00		10/10/94	07/09/00(p)	08/10/96	30/12/98		
Mali	19/10/83	16/07/85							
Malte	10/12/82	20/05/93		29/07/94	26/06/96		11/11/01(a)		
Maroc	10/12/82	31/05/07		19/10/94	31/05/07	04/12/95	19/09/12		
Maurice	10/12/82	04/11/94			04/11/94(p)		25/03/97(a)		
Mauritanie	10/12/82	17/07/96		02/08/94	17/07/96(p)	21/12/95			
Mexique	10/12/82	18/03/83			10/04/03(a)				
Micronésie (États fédérés de)		29/04/91(a)		10/08/94	06/09/95	04/12/95	23/05/97		
Monaco	10/12/82	20/03/96		30/11/94	20/03/96(p)		09/06/99(a)		
Mongolie	10/12/82	13/08/96		17/08/94	13/08/96(p)				
Monténégro		23/10/06(sd)			23/10/06(sd)				
Mozambique	10/12/82	13/03/97			13/03/97(a)		10/12/08(a)		
Myanmar	10/12/82	21/05/96			21/05/96(a)				
Namibie	10/12/82	18/04/83		29/07/94	28/07/95(ps)	19/04/96	08/04/98		
Nauru	10/12/82	23/01/96			23/01/96(p)		10/01/97(a)		
Népal	10/12/82	02/11/98			02/11/98(p)				
Nicaragua	09/12/84	03/05/00			03/05/00(p)				
Niger	10/12/82	07/08/13			07/08/13(p)				
Nigéria	10/12/82	14/08/86		25/10/94	28/07/95(ps)		02/11/09(a)		
Nioué	05/12/84	11/10/06			11/10/06(p)	04/12/95	11/10/06		
Norvège	10/12/82	24/06/96			24/06/96(a)	04/12/95	30/12/96		

État ou entité	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (en vigueur depuis le 16/11/1994)				Accord relatif à l'application de la partie XI (en vigueur depuis le 28/07/1996)				Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons (en vigueur depuis le 11/12/2001)			
	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Déclaration		Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Signature jour/mois/année		Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Signature jour/mois/année	
Nouvelle-Zélande	10/12/82	19/07/96			29/07/94	19/07/96	04/12/95		18/04/01			
Oman	01/07/83	17/08/89			26/02/97(a)				14/05/08(a)			
Ouganda	10/12/82	09/11/90			09/08/94	28/07/95(ps)	10/10/96					
Ouzbékistan												
Pakistan	10/12/82	26/02/97			10/08/94	26/02/97(p)	15/02/96					
Palaos		30/09/96(a)				30/09/96(p)			26/03/08(a)			
Panama	10/12/82	01/07/96				01/07/96(p)			16/12/08(a)			
Papouasie- Nouvelle-Guinée	10/12/82	14/01/97				14/01/97(p)	04/12/95		04/06/99			
Paraguay	10/12/82	26/09/86			29/07/94	10/07/95						
Pays-Bas	10/12/82	28/06/96			29/07/94	28/06/96	28/06/96		19/12/03			
Pérou												
Philippines	10/12/82	08/05/84			15/11/94	23/07/97	30/08/96		24/09/14			
Pologne	10/12/82	13/11/98			29/07/94	13/11/98(p)			14/03/06(a)			
Portugal	10/12/82	03/11/97			29/07/94	03/11/97	27/06/96		19/12/03			
Qatar	27/11/84	09/12/02				09/12/02(p)						
République arabe syrienne												
République centrafricaine	04/12/84											
République de Corée	14/03/83	29/01/96			07/11/94	29/01/96	26/11/96		01/02/08			
République de Moldova		06/02/07(a)				06/02/07(p)						
République démocratique du Congo	22/08/83	17/02/89										
République démocratique populaire lao	10/12/82	05/06/98			27/10/94	05/06/98(p)						
République dominicaine	10/12/82	10/07/09				10/07/09(p)						

État ou entité	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (en vigueur depuis le 16/11/1994)				Accord relatif à l'application de la partie XI (en vigueur depuis le 28/07/1996)				Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons (en vigueur depuis le 11/12/2001)			
	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Déclaration		Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Signature jour/mois/année		Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Signature jour/mois/année	
République populaire démocratique de Corée	10/12/82											
République tchèque	22/02/93	21/06/96			16/11/94	21/06/96				19/03/07(a)		
République-Unie de Tanzanie	10/12/82	30/09/85			07/10/94	25/06/98						
Roumanie	10/12/82	17/12/96				17/12/96(a)				16/07/07(a)		
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord		25/07/97(a)			29/07/94	25/07/97			04/12/95	10/12/01 19/12/03 ²		
Rwanda	10/12/82											
Saint-Kitts-et-Nevis	07/12/84	07/01/93								23/02/18(a)		
Saint-Marin												
<i>Saint-Siège</i>												
Saint-Vincent- et-les Grenadines	10/12/82	01/10/93								29/10/10(a)		
Sainte-Lucie	10/12/82	27/03/85							12/12/95	09/08/96		
Samoa	28/09/84	14/08/95			07/07/95	14/08/95(p)			04/12/95	25/10/96		
Sao Tomé-et-Principe	13/07/83	03/11/87										
Sénégal	10/12/82	25/10/84			09/08/94	25/07/95			04/12/95	30/01/97		
Serbie	³	12/03/01(s)			12/05/95	28/07/95(ps) ⁴						
Seychelles	10/12/82	16/09/91			29/07/94	15/12/94			04/12/96	20/03/98		
Sierra Leone	10/12/82	12/12/94				12/12/94(p)						

² Voir *Traité multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général*, chapitre XXI, section 7, note 5, sur le site <https://treaties.un.org/>.

³ Confirmé lors de la succession. Voir *Traité multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général*, chapitre XXI, section 6, notes 5 et 8, sur le site <https://treaties.un.org/>.

⁴ Voir *Traité multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général*, chapitre XXI, section 6.a, note 12, sur le site <https://treaties.un.org/>.

État ou entité	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (en vigueur depuis le 16/11/1994)				Accord relatif à l'application de la partie XI (en vigueur depuis le 28/07/1996)				Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons (en vigueur depuis le 11/12/2001)			
	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Déclaration		Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Signature jour/mois/année		Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Signature jour/mois/année	
Singapour	10/12/82	17/11/94				17/11/94(p)						
Slovaquie	28/05/93	08/05/96			14/11/94	08/05/96				06/11/08(a)		
Slovénie		16/06/95(s)			19/01/95	16/06/95				15/06/06(a)		
Somalie	10/12/82	24/07/89										
Soudan	10/12/82	23/01/85			29/07/94							
Soudan du Sud												
Sri Lanka	10/12/82	19/07/94			29/07/94	28/07/95(ps)	09/10/96		24/10/96			
Suède	10/12/82	25/06/96			29/07/94	25/06/96	27/06/96		19/12/03			
Suisse	17/10/84	01/05/09			26/10/94	01/05/09						
Suriname	10/12/82	09/07/98				09/07/98(p)						
Tadjikistan												
Tchad	10/12/82	14/08/09				14/08/09(p)						
Thaïlande	10/12/82	15/05/11				15/05/11(a)			28/04/17(a)			
Timor-Leste		08/01/13(a)				08/01/13(p)						
Togo	10/12/82	16/04/85			03/08/94	28/07/95(ps)						
Tonga		02/08/95(a)				02/08/95(p)	04/12/95		31/07/96			
Trinité-et-Tobago	10/12/82	25/04/86			10/10/94	28/07/95(ps)			13/09/06(a)			
Tunisie	10/12/82	24/04/85			15/05/95	24/05/02						
Turkménistan												
Turquie												
Tuvalu	10/12/82	09/12/02				09/12/02(p)			02/02/09(a)			
Ukraine	10/12/82	26/07/99			28/02/95	26/07/99	04/12/95		27/02/03			
Union européenne	07/12/84	01/04/98(cf)			29/07/94	01/04/98(cf)	27/06/96		19/12/03			
Uruguay	10/12/82	10/12/92			29/07/94	07/08/07	16/01/96		10/09/99			
Vanuatu	10/12/82	10/08/99			29/07/94	10/08/99(p)	23/07/96		15/03/18			

État ou entité	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (en vigueur depuis le 16/11/1994)		Accord relatif à l'application de la partie XI (en vigueur depuis le 28/07/1996)		Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons (en vigueur depuis le 11/12/2001)	
	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Déclaration	Signature jour/mois/année	Ratification/ adhésion jour/mois/année	Déclaration
Venezuela (République bolivarienne du)						
Viet Nam	10/12/82	25/07/94			18/12/18(a)	
Yémen	10/12/82 	21/07/87				
Zambie	10/12/82	07/03/83		13/10/94	28/07/95(ps)	
Zimbabwe	10/12/82	24/02/93		28/10/94	28/07/95(ps)	
TOTAUX	157	168		79	150	90

2. Listes chronologiques des ratifications, adhésions et déclarations de succession concernant la Convention et les accords connexes

a) Convention des Nations Unies sur le droit de la mer

- | | |
|---|---|
| 1. Fidji (10 décembre 1982) | 43. Ouganda (9 novembre 1990) |
| 2. Zambie (7 mars 1983) | 44. Angola (5 décembre 1990) |
| 3. Mexique (18 mars 1983) | 45. Grenade (25 avril 1991) |
| 4. Jamaïque (21 mars 1983) | 46. Micronésie (États fédérés de)
[29 avril 1991] |
| 5. Namibie (18 avril 1983) | 47. Îles Marshall (9 août 1991) |
| 6. Ghana (7 juin 1983) | 48. Seychelles (16 septembre 1991) |
| 7. Bahamas (29 juillet 1983) | 49. Djibouti (8 octobre 1991) |
| 8. Belize (13 août 1983) | 50. Dominique (24 octobre 1991) |
| 9. Égypte (26 août 1983) | 51. Costa Rica (21 septembre 1992) |
| 10. Côte d'Ivoire (26 mars 1984) | 52. Uruguay (10 décembre 1992) |
| 11. Philippines (8 mai 1984) | 53. Saint-Kitts-et-Nevis (7 janvier 1993) |
| 12. Gambie (22 mai 1984) | 54. Zimbabwe (24 février 1993) |
| 13. Cuba (15 août 1984) | 55. Malte (20 mai 1993) |
| 14. Sénégal (25 octobre 1984) | 56. Saint-Vincent-et-les Grenadines
(1 ^{er} octobre 1993) |
| 15. Soudan (23 janvier 1985) | 57. Honduras (5 octobre 1993) |
| 16. Sainte-Lucie (27 mars 1985) | 58. Barbade (12 octobre 1993) |
| 17. Togo (16 avril 1985) | 59. Guyana (16 novembre 1993) |
| 18. Tunisie (24 avril 1985) | 60. Bosnie-Herzégovine (12 janvier 1994) |
| 19. Bahreïn (30 mai 1985) | 61. Comores (21 juin 1994) |
| 20. Islande (21 juin 1985) | 62. Sri Lanka (19 juillet 1994) |
| 21. Mali (16 juillet 1985) | 63. Viet Nam (25 juillet 1994) |
| 22. Iraq (30 juillet 1985) | 64. Macédoine du Nord (19 août 1994) |
| 23. Guinée (6 septembre 1985) | 65. Australie (5 octobre 1994) |
| 24. République-Unie de Tanzanie
(30 septembre 1985) | 66. Allemagne (14 octobre 1994) |
| 25. Cameroun (19 novembre 1985) | 67. Maurice (4 novembre 1994) |
| 26. Indonésie (3 février 1986) | 68. Singapour (17 novembre 1994) |
| 27. Trinité-et-Tobago (25 avril 1986) | 69. Sierra Leone (12 décembre 1994) |
| 28. Koweït (2 mai 1986) | 70. Liban (5 janvier 1995) |
| 29. Nigéria (14 août 1986) | 71. Italie (13 janvier 1995) |
| 30. Guinée-Bissau (25 août 1986) | 72. Îles Cook (15 février 1995) |
| 31. Paraguay (26 septembre 1986) | 73. Croatie (5 avril 1995) |
| 32. Yémen (21 juillet 1987) | 74. Bolivie (État plurinational de)
[28 avril 1995] |
| 33. Cabo Verde (10 août 1987) | 75. Slovénie (16 juin 1995) |
| 34. Sao Tomé-et-Principe
(3 novembre 1987) | 76. Inde (29 juin 1995) |
| 35. Chypre (12 décembre 1988) | 77. Autriche (14 juillet 1995) |
| 36. Brésil (22 décembre 1988) | 78. Grèce (21 juillet 1995) |
| 37. Antigua-et-Barbuda (2 février 1989) | 79. Tonga (2 août 1995) |
| 38. République démocratique du Congo
(17 février 1989) | 80. Samoa (14 août 1995) |
| 39. Kenya (2 mars 1989) | 81. Jordanie (27 novembre 1995) |
| 40. Somalie (24 juillet 1989) | 82. Argentine (1 ^{er} décembre 1995) |
| 41. Oman (17 août 1989) | 83. Nauru (23 janvier 1996) |
| 42. Botswana (2 mai 1990) | 84. République de Corée (29 janvier 1996) |

85. Monaco (20 mars 1996)
86. Géorgie (21 mars 1996)
87. France (11 avril 1996)
88. Arabie saoudite (24 avril 1996)
89. Slovaquie (8 mai 1996)
90. Bulgarie (15 mai 1996)
91. Myanmar (21 mai 1996)
92. Chine (7 juin 1996)
93. Algérie (11 juin 1996)
94. Japon (20 juin 1996)
95. Finlande (21 juin 1996)
96. Irlande (21 juin 1996)
97. République tchèque (21 juin 1996)
98. Norvège (24 juin 1996)
99. Suède (25 juin 1996)
100. Pays-Bas (28 juin 1996)
101. Panama (1^{er} juillet 1996)
102. Mauritanie (17 juillet 1996)
103. Nouvelle-Zélande (19 juillet 1996)
104. Haïti (31 juillet 1996)
105. Mongolie (13 août 1996)
106. Palaos (30 septembre 1996)
107. Malaisie (14 octobre 1996)
108. Brunéi Darussalam (5 novembre 1996)
109. Roumanie (17 décembre 1996)
110. Papouasie-Nouvelle-Guinée (14 janvier 1997)
111. Espagne (15 janvier 1997)
112. Guatemala (11 février 1997)
113. Pakistan (26 février 1997)
114. Fédération de Russie (12 mars 1997)
115. Mozambique (13 mars 1997)
116. Îles Salomon (23 juin 1997)
117. Guinée équatoriale (21 juillet 1997)
118. Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (25 juillet 1997)
119. Chili (25 août 1997)
120. Bénin (16 octobre 1997)
121. Portugal (3 novembre 1997)
122. Afrique du Sud (23 décembre 1997)
123. Gabon (11 mars 1998)
124. Union européenne (1^{er} avril 1998)
125. République démocratique populaire lao (5 juin 1998)
126. Suriname (9 juillet 1998)
127. Népal (2 novembre 1998)
128. Belgique (13 novembre 1998)
129. Pologne (13 novembre 1998)
130. Ukraine (26 juillet 1999)
131. Vanuatu (10 août 1999)
132. Nicaragua (3 mai 2000)
133. Maldives (7 septembre 2000)
134. Luxembourg (5 octobre 2000)
135. Serbie (12 mars 2001)
136. Bangladesh (27 juillet 2001)
137. Madagascar (22 août 2001)
138. Hongrie (5 février 2002)
139. Arménie (9 décembre 2002)
140. Qatar (9 décembre 2002)
141. Tuvalu (9 décembre 2002)
142. Kiribati (24 février 2003)
143. Albanie (23 juin 2003)
144. Canada (7 novembre 2003)
145. Lituanie (12 novembre 2003)
146. Danemark (16 novembre 2004)
147. Lettonie (23 décembre 2004)
148. Burkina Faso (25 janvier 2005)
149. Estonie (26 août 2005)
150. Bélarus (30 août 2006)
151. Nioué (11 octobre 2006)
152. Monténégro (23 octobre 2006)
153. République de Moldova (6 février 2007)
154. Lesotho (31 mai 2007)
155. Maroc (31 mai 2007)
156. Congo (9 juillet 2008)
157. Libéria (25 septembre 2008)
158. Suisse (1^{er} mai 2009)
159. République dominicaine (10 juillet 2009)
160. Tchad (14 août 2009)
161. Malawi (28 septembre 2010)
162. Thaïlande (15 mai 2011)
163. Équateur (24 septembre 2012)
164. Eswatini (24 septembre 2012)
165. Timor-Leste (8 janvier 2013)
166. Niger (7 août 2013)
167. État de Palestine (2 janvier 2015)
168. Azerbaïdjan (16 juin 2016)

b) *Accord relatif à l'application de la partie XI de la Convention*

1. Kenya (29 juillet 1994)
2. Macédoine du Nord (19 août 1994)
3. Australie (5 octobre 1994)
4. Allemagne (14 octobre 1994)
5. Belize (21 octobre 1994)
6. Maurice (4 novembre 1994)
7. Singapour (17 novembre 1994)
8. Sierra Leone (12 décembre 1994)
9. Seychelles (15 décembre 1994)
10. Liban (5 janvier 1995)
11. Italie (13 janvier 1995)
12. Îles Cook (15 février 1995)
13. Croatie (5 avril 1995)
14. Bolivie (État plurinational de)
[28 avril 1995]
15. Slovénie (16 juin 1995)
16. Inde (29 juin 1995)
17. Paraguay (10 juillet 1995)
18. Autriche (14 juillet 1995)
19. Grèce (21 juillet 1995)
20. Sénégal (25 juillet 1995)
21. Chypre (27 juillet 1995)
22. Bahamas (28 juillet 1995)
23. Barbade (28 juillet 1995)
24. Côte d'Ivoire (28 juillet 1995)
25. Fidji (28 juillet 1995)
26. Grenade (28 juillet 1995)
27. Guinée (28 juillet 1995)
28. Islande (28 juillet 1995)
29. Jamaïque (28 juillet 1995)
30. Namibie (28 juillet 1995)
31. Nigéria (28 juillet 1995)
32. Ouganda (28 juillet 1995)
33. Serbie (28 juillet 1995)
34. Sri Lanka (28 juillet 1995)
35. Togo (28 juillet 1995)
36. Trinité-et-Tobago (28 juillet 1995)
37. Zambie (28 juillet 1995)
38. Zimbabwe (28 juillet 1995)
39. Tonga (2 août 1995)
40. Samoa (14 août 1995)
41. Micronésie (États fédérés de)
[6 septembre 1995]
42. Jordanie (27 novembre 1995)
43. Argentine (1^{er} décembre 1995)
44. Nauru (23 janvier 1996)
45. République de Corée (29 janvier 1996)
46. Monaco (20 mars 1996)
47. Géorgie (21 mars 1996)
48. France (11 avril 1996)
49. Arabie saoudite (24 avril 1996)
50. Slovaquie (8 mai 1996)
51. Bulgarie (15 mai 1996)
52. Myanmar (21 mai 1996)
53. Chine (7 juin 1996)
54. Algérie (11 juin 1996)
55. Japon (20 juin 1996)
56. Finlande (21 juin 1996)
57. Irlande (21 juin 1996)
58. République tchèque (21 juin 1996)
59. Norvège (24 juin 1996)
60. Suède (25 juin 1996)
61. Malte (26 juin 1996)
62. Pays-Bas (28 juin 1996)
63. Panama (1^{er} juillet 1996)
64. Mauritanie (17 juillet 1996)
65. Nouvelle-Zélande (19 juillet 1996)
66. Haïti (31 juillet 1996)
67. Mongolie (13 août 1996)
68. Palaos (30 septembre 1996)
69. Malaisie (14 octobre 1996)
70. Brunéi Darussalam (5 novembre 1996)
71. Roumanie (17 décembre 1996)
72. Papouasie-Nouvelle-Guinée
(14 janvier 1997)
73. Espagne (15 janvier 1997)
74. Guatemala (11 février 1997)
75. Oman (26 février 1997)
76. Pakistan (26 février 1997)
77. Fédération de Russie (12 mars 1997)
78. Mozambique (13 mars 1997)
79. Îles Salomon (23 juin 1997)
80. Guinée équatoriale (21 juillet 1997)
81. Philippines (23 juillet 1997)
82. Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord (25 juillet 1997)
83. Chili (25 août 1997)
84. Bénin (16 octobre 1997)
85. Portugal (3 novembre 1997)
86. Afrique du Sud (23 décembre 1997)
87. Gabon (11 mars 1998)
88. Union européenne (1^{er} avril 1998)
89. République démocratique populaire lao
(5 juin 1998)
90. République-Unie de Tanzanie
(25 juin 1998)

- | | |
|-------------------------------------|---|
| 91. Suriname (9 juillet 1998) | 121. Botswana (31 janvier 2005) |
| 92. Népal (2 novembre 1998) | 122. Estonie (26 août 2005) |
| 93. Belgique (13 novembre 1998) | 123. Viet Nam (27 avril 2006) |
| 94. Pologne (13 novembre 1998) | 124. Bélarus (30 août 2006) |
| 95. Ukraine (26 juillet 1999) | 125. Nioué (11 octobre 2006) |
| 96. Vanuatu (10 août 1999) | 126. Monténégro (23 octobre 2006) |
| 97. Nicaragua (3 mai 2000) | 127. République de Moldova (6 février 2007) |
| 98. Indonésie (2 juin 2000) | 128. Lesotho (31 mai 2007) |
| 99. Maldives (7 septembre 2000) | 129. Maroc (31 mai 2007) |
| 100. Luxembourg (5 octobre 2000) | 130. Uruguay (7 août 2007) |
| 101. Bangladesh (27 juillet 2001) | 131. Brésil (25 octobre 2007) |
| 102. Madagascar (22 août 2001) | 132. Cabo Verde (23 avril 2008) |
| 103. Costa Rica (20 septembre 2001) | 133. Congo (9 juillet 2008) |
| 104. Hongrie (5 février 2002) | 134. Guyana (25 septembre 2008) |
| 105. Tunisie (24 mai 2002) | 135. Libéria (25 septembre 2008) |
| 106. Cameroun (28 août 2002) | 136. Suisse (1 ^{er} mai 2009) |
| 107. Koweït (2 août 2002) | 137. République dominicaine (10 juillet 2009) |
| 108. Cuba (17 octobre 2002) | 138. Tchad (14 août 2009) |
| 109. Arménie (9 décembre 2002) | 139. Angola (7 septembre 2010) |
| 110. Qatar (9 décembre 2002) | 140. Malawi (28 septembre 2010) |
| 111. Tuvalu (9 décembre 2002) | 141. Thaïlande (15 mai 2011) |
| 112. Kiribati (24 février 2003) | 142. Équateur (24 septembre 2012) |
| 113. Mexique (10 avril 2003) | 143. Eswatini (24 septembre 2012) |
| 114. Albanie (23 juin 2003) | 144. Timor-Leste (8 janvier 2013) |
| 115. Honduras (28 juillet 2003) | 145. Niger (7 août 2013) |
| 116. Canada (7 novembre 2003) | 146. Yémen (13 octobre 2014) |
| 117. Lituanie (12 novembre 2003) | 147. État de Palestine (2 janvier 2015) |
| 118. Danemark (16 novembre 2004) | 148. Antigua-et-Barbuda (3 mai 2016) |
| 119. Lettonie (23 décembre 2004) | 149. Azerbaïdjan (16 juin 2016) |
| 120. Burkina Faso (25 janvier 2005) | 150. Ghana (23 septembre 2016) |

c) *Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention relatives à la conservation et à la gestion des stocks chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs*

- | | |
|---|---|
| 1. Tonga (31 juillet 1996) | 16. Seychelles (20 mars 1998) |
| 2. Sainte-Lucie (9 août 1996) | 17. Namibie (8 avril 1998) |
| 3. États-Unis d'Amérique (21 août 1996) | 18. Iran (République islamique d')
[17 avril 1998] |
| 4. Sri Lanka (24 octobre 1996) | 19. Maldives (30 décembre 1998) |
| 5. Samoa (25 octobre 1996) | 20. Îles Cook (1 ^{er} avril 1999) |
| 6. Fidji (12 décembre 1996) | 21. Papouasie-Nouvelle-Guinée (4 juin 1999) |
| 7. Norvège (30 décembre 1996) | 22. Monaco (9 juin 1999) |
| 8. Nauru (10 janvier 1997) | 23. Canada (3 août 1999) |
| 9. Bahamas (16 janvier 1997) | 24. Uruguay (10 septembre 1999) |
| 10. Sénégal (30 janvier 1997) | 25. Australie (23 décembre 1999) |
| 11. Îles Salomon (13 février 1997) | 26. Brésil (8 mars 2000) |
| 12. Islande (14 février 1997) | 27. Barbade (22 septembre 2000) |
| 13. Maurice (25 mars 1997) | 28. Nouvelle-Zélande (18 avril 2001) |
| 14. Micronésie (États fédérés de) [23 mai 1997] | 29. Costa Rica (18 juin 2001) |
| 15. Fédération de Russie (4 août 1997) | |

30. Malte (11 novembre 2001)
31. Royaume-Uni (10 décembre 2001)
[19 décembre 2003]
32. Chypre (25 septembre 2002)
33. Ukraine (27 février 2003)
34. Îles Marshall (19 mars 2003)
35. Afrique du Sud (14 août 2003)
36. Inde (19 août 2003)
37. Union européenne (19 décembre 2003)
38. Allemagne (19 décembre 2003)
39. Autriche (19 décembre 2003)
40. Belgique (19 décembre 2003)
41. Danemark (19 décembre 2003)
42. Espagne (19 décembre 2003)
43. Finlande (19 décembre 2003)
44. France (19 décembre 2003)
45. Grèce (19 décembre 2003)
46. Irlande (19 décembre 2003)
47. Italie (19 décembre 2003)
48. Luxembourg (19 décembre 2003)
49. Pays-Bas (19 décembre 2003)
50. Portugal (19 décembre 2003)
51. Suède (19 décembre 2003)
52. Kenya (13 juillet 2004)
53. Belize (14 juillet 2005)
54. Kiribati (15 septembre 2005)
55. Guinée (16 septembre 2005)
56. Libéria (16 septembre 2005)
57. Pologne (14 mars 2006)
58. Slovénie (15 juin 2006)
59. Estonie (7 août 2006)
60. Japon (7 août 2006)
61. Trinité-et-Tobago (13 septembre 2006)
62. Nioué (11 octobre 2006)
63. Bulgarie (13 décembre 2006)
64. Lettonie (5 février 2007)
65. Lituanie (1^{er} mars 2007)
66. République tchèque (19 mars 2007)
67. Roumanie (16 juillet 2007)
68. République de Corée (1^{er} février 2008)
69. Palaos (26 mars 2008)
70. Oman (14 mai 2008)
71. Hongrie (16 mai 2008)
72. Slovaquie (6 novembre 2008)
73. Mozambique (10 décembre 2008)
74. Panama (16 décembre 2008)
75. Tuvalu (2 février 2009)
76. Indonésie (28 septembre 2009)
77. Nigéria (2 novembre 2009)
78. Saint-Vincent-et-les Grenadines
(29 octobre 2010)
79. Maroc (19 septembre 2012)
80. Bangladesh (5 novembre 2012)
81. Croatie (10 septembre 2013)
82. Philippines (24 septembre 2014)
83. Chili (11 février 2016)
84. Équateur (7 décembre 2016)
85. Ghana (27 janvier 2017)
86. Thaïlande (28 avril 2017)
87. Bénin (2 novembre 2017)
88. Saint-Kitts-et-Nevis (23 février 2018)
89. Vanuatu (15 mars 2018)
90. Viet Nam (18 décembre 2018)

3. Déclarations des États

a) Togo : Déclaration au titre de l'article 287, 12 avril 2019⁵

Conformément à l'article 287, les États parties à cette Convention ont la liberté de choisir, par voie de déclaration écrite, un ou plusieurs des moyens suivants pour le règlement des différends relatifs à l'interprétation ou à l'application de la Convention :

- a) le Tribunal international du droit de la mer (TIDM) constitué conformément à l'annexe VI;
- b) la Cour internationale de Justice (CIJ);
- c) un tribunal arbitral constitué conformément à l'annexe VII;
- d) un tribunal arbitral spécial, constitué conformément à l'annexe VIII, pour une ou plusieurs des catégories de différends qui y sont spécifiés.

Pour des raisons qui lui sont personnelles, la République togolaise, conformément à l'article susmentionné, déclare qu'elle choisit les moyens ci-après pour le règlement des différends relatifs à l'interprétation ou à l'application de la Convention, sans toutefois spécifier si l'un des moyens prévaut sur l'autre :

- i) le Tribunal international du droit de la mer;
- ii) la Cour internationale de Justice.

b) Togo : Déclaration au titre de l'article 298, 12 avril 2019⁶

Aux termes de l'article 298 de cette Convention, un État partie peut, sans préjudice des obligations découlant de la section 1, déclarer par écrit qu'il n'accepte pas une ou plusieurs des procédures de règlement des différends prévues à la section 2.

Pour sa part, la République togolaise déclare qu'elle n'accepte aucune des procédures prévues à la section 2 de la partie XV en ce qui concerne les catégories de différends visés au paragraphe 1, alinéas *b* et *c* dudit article relatifs, respectivement, à des activités militaires et aux différends pour lesquels le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies exerce ses fonctions.

⁵ Voir notifications dépositaires C.N.101.1985.TREATIES-8 du 2 mai 1985 (Ratification : Togo) et C.N.143.2019.TREATIES-XXI.6 (Déclarations en vertu des articles 297 et 298) du 12 avril 2019.

⁶ Ibid.

II. INFORMATIONS JURIDIQUES RELATIVES À LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER

TEXTES LÉGISLATIFS NATIONAUX

1. *Belize*

Loi (modificative) de 2019 sur les zones maritimes¹

TABLE DES MATIÈRES

1. Titre abrégé
2. Modification de l'article 3
3. Modification de l'article 7

N° 7 de 2019

Le Gouverneur général, Sir Colville N. Young, donne son accord, le 22 mai 2019, à une loi portant modification de la loi relative aux zones maritimes, figurant au chapitre 11 du Recueil des lois du Belize, dans sa version révisée de 2011, qui abroge les dispositions de ladite loi dont l'objectif déclaré était de fournir un cadre à la négociation d'un accord définitif sur les différends territoriaux avec la République du Guatemala, tout en maintenant en vigueur ses dispositions qui définissent les zones maritimes du Belize conformément au droit international.

(Publiée au *Journal officiel* le 22 mai 2019).

Elle est promulguée, avec le consentement de la Chambre des représentants et du Sénat du Belize et conformément aux pouvoirs délégués par ces derniers, la loi suivante :

Titre abrégé	1. La présente loi pourra être appelée Loi (modificative) de 2019 sur les zones maritimes
Chapitre 11	et doit être lue et interprétée comme faisant partie intégrante de la loi sur les zones maritimes, ci-après désignée sous le terme de « loi principale ».
Modification de l'article 3	2. La loi principale est ainsi modifiée : l'article 3 est abrogé, à l'exception des dispositions ci-après, qui constitueront désormais l'intégralité de l'article 3. « Mer territoriale. 3. 1) La mer territoriale du Belize est la zone maritime qui s'étend entre la ligne de base servant à mesurer la largeur de la mer territoriale et une ligne dont chaque point se trouve à 12 milles marins du point le plus proche de ladite ligne de base. « 2) Dans tous les cas où la ligne d'équidistance entre le Belize et un État adjacent se trouve à une distance de moins de 12 milles marins du point le plus proche de la ligne de base servant à mesurer la largeur de la mer territoriale,

¹ *Original* : anglais. Transmise par les notes verbales n°s 28/2019 et 34/2019 adressées à la Division des affaires maritimes et du droit de la mer par la Mission permanente du Belize auprès de l'Organisation des Nations Unies et accompagnées d'une lettre du 3 juin 2019 adressée au Secrétaire général par le Ministre bélizien des affaires étrangères. Le texte de cette loi peut être consulté (en anglais seulement) à l'adresse www.un.org/Depts/los/LEGISLATIONANDTREATIES/STATEFILES/BLZ.htm.

la délimitation de la mer territoriale sera, si possible, effectuée d'un commun accord entre le Belize et l'État adjacent, étant entendu qu'à défaut d'accord, la ligne d'équidistance constituera la limite extérieure de la mer territoriale. »

Modification de l'article 7

3. L'article 7 de la loi principale est ainsi modifié : les alinéas 3 et 4 sont abrogés.

2. Chypre

Notification faite par le Ministre des affaires étrangères de la République de Chypre en application de l'article 3, paragraphe 3, des lois sur la zone économique exclusive et sur le plateau continental [consolidation des lois 64(1)/2004 et 97(1)/2014], 6 mai 2019²

Le Ministre des affaires étrangères, exerçant les pouvoirs qui lui sont conférés par les dispositions du paragraphe 3 de l'article 3 de la loi relative à la zone économique exclusive et au plateau continental, fait savoir par la présente que les limites nord et nord-ouest de la zone économique exclusive de la République de Chypre, telles que déterminées selon la méthode de la ligne médiane, conformément aux dispositions des paragraphes 1 et 2 de l'article 3 de ladite législation, sont définies par les coordonnées géographiques des points 1 à 177 qui sont précisées dans l'annexe ci-dessous.

Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article 5A de cette législation, les limites du plateau continental de la République de Chypre sont les mêmes que les limites de sa zone économique exclusive.

Les limites mentionnées ci-dessus peuvent être modifiées par un ou des accords conclus avec les États dont les côtes font face aux côtes de la République.

ANNEXE

LISTE DES COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES DES POINTS 1 À 177 DÉFINISSANT LA LIMITE EXTÉRIEURE NORD ET NORD-OUEST DE LA ZONE ÉCONOMIQUE EXCLUSIVE ET DU PLATEAU CONTINENTAL DE LA RÉPUBLIQUE DE CHYPRE

[...] ³

NOTE 1

Les coordonnées des points 1 à 177 de la présente liste sont exprimées dans le système géodésique mondial WGS 84.

NOTE 2

Les lignes reliant les points successifs 1 à 177 sont des lignes géodésiques.

NOTE 3

Les points et les lignes géodésiques sont représentés graphiquement sur la figure ci-dessous. Pour la localisation des points, les coordonnées présentées dans la présente annexe prévalent sur celles indiquées dans la figure.

² Original : grec. Transmise par la lettre du 6 mai 2019 adressée au Chef de cabinet du Secrétaire général par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies, et la note verbale n° 06.23.001 du 4 mai 2019 adressée au Secrétaire général par le Ministère des affaires étrangères de la République de Chypre. Une liste des coordonnées géographiques de points a été déposée auprès du Secrétaire général en application du paragraphe 2 de l'article 75 et du paragraphe 2 de l'article 84 de la Convention (voir notification zone maritime M.Z.N.144.2019.LOS du 7 mai 2019) disponible à https://www.un.org/Depts/los/LEGISLATIONANDTREATIES/PDFFILES/mzn_s/MZN.144.2019.LOS-Cyprus.pdf.

³ Le tableau des coordonnées peut être consulté à https://www.un.org/Depts/los/LEGISLATIONANDTREATIES/PDFFILES/DEPOSIT/Cyprus_Deposit.pdf.

III. COMMUNICATIONS DES ÉTATS

A. COSTA RICA : LETTRE ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES PAR LE MINISTRE COSTARICIEN DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, 20 MAI 2019¹

Monsieur le Secrétaire général,

Au nom du Gouvernement costaricien, j'ai l'honneur de me référer à la circulaire de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Bureau des affaires juridiques de l'Organisation des Nations Unies n° M.Z.N.141.2018.LOS (notification zone maritime), en date du 18 décembre 2018.

Cette circulaire porte communication du dépôt par la République du Nicaragua auprès du Secrétaire général, le 8 novembre 2018, d'une liste de coordonnées géographiques de points définissant une ligne de base droite à partir de laquelle le Nicaragua entend mesurer ses zones maritimes dans la mer des Caraïbes. Les points d'inflexion de cette ligne sont précisés dans le décret présidentiel n° 17-2018 du 23 octobre 2018, qui porte modification du décret n° 33-2013 du 27 août 2013.

À cet égard, je rappelle que, le 23 octobre 2013, par la note n° MCRONU-559-2013, le Costa Rica a fait objection à la ligne de base droite définie dans le décret n° 33-2013 du 27 août 2013, parce qu'elle porte atteinte à sa souveraineté en s'appropriant illicitement des zones maritimes qui appartiennent à la République du Costa Rica, et qu'elle contrevient à l'article 7 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

Les points d'inflexion mentionnés dans le décret présidentiel n° 17-2018 du 23 octobre 2018 sont également contraires aux dispositions de l'article 7 de la Convention, selon lequel la méthode des lignes de base droites ne s'emploie qu'exceptionnellement, quand « la côte est profondément échancrée et découpée, ou s'il existe un chapelet d'îles le long de la côte, à proximité immédiate de celle-ci » (paragraphe 1). Par ailleurs, il est également établi dans cet article que « le tracé des lignes de base droites ne doit pas s'écarter sensiblement de la direction générale de la côte et les étendues de mer situées en deçà doivent être suffisamment liées au domaine terrestre pour être soumises au régime des eaux intérieures » (paragraphe 3). La ligne de base que le Nicaragua a établie par son décret présidentiel n° 17-2018 du 23 octobre 2018 ne remplit aucun de ces critères. Outre qu'elle est contraire aux prescriptions de la Convention, elle a pour effets de déclarer eaux intérieures nicaraguayennes des zones qui ne constituent pas des eaux intérieures en droit international et d'étendre illicitement la mer territoriale et d'autres espaces marins du Nicaragua.

Compte tenu de ce qui précède, la République du Costa Rica fait objection à la ligne de base droite établie par le décret présidentiel n° 17-2018 du 23 octobre 2018 et visée par la circulaire de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Bureau des affaires juridiques de l'Organisation des Nations Unies n° M.Z.N.141.2018.LOS (notification zone maritime) en date du 18 décembre 2018, la jugeant contraire au droit international, en particulier à la Convention.

Enfin, mon Gouvernement demande que la présente note soit également distribuée aux États Membres de l'Organisation par la Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Bureau des affaires juridiques et publiée sur le site Web de celle-ci.

[...]

Le Ministre,
MANUEL E. VENTURA R.

¹ *Original* : espagnol. Transmise par la note verbale n° MPCRONU-105-2019 du 22 mai 2019 adressée au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies par la Mission permanente du Costa Rica auprès de l'Organisation.

B. ISRAËL : NOTE VERBALE ADRESSÉE AU CABINET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES PAR LA MISSION PERMANENTE D'ISRAËL, 11 JUILLET 2019²

La Mission permanente d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies [...] tient à exprimer ses vives préoccupations au sujet des récents rapports selon lesquels le Gouvernement libanais aurait décidé, sans le consentement d'Israël, de lancer un appel d'offres en vue de l'attribution de licences offshore dans les blocs israéliens 1 et 3 (décrits également comme faisant partie respectivement des prétendus « blocs libanais 8 et 10^a »).

Le Gouvernement libanais a maintes fois ignoré la position d'Israël et les principes et obligations juridiques pertinents, comme indiqué ci-après.

En 2011, le Gouvernement israélien avait soumis au Cabinet du Secrétaire général la liste des coordonnées géographiques des points marquant la limite septentrionale de la mer territoriale et de la zone économique exclusive de l'État d'Israël^b, exerçant ainsi ses droits souverains, conformément au droit international de la mer coutumier. Le Gouvernement libanais n'a aucunement tenu compte de cette communication et a lancé un appel d'offres pour l'octroi de licences offshore dans des zones maritimes sur lesquelles Israël fait valoir des droits souverains (bloc israélien 2, également décrit comme faisant partie du prétendu bloc 9 libanais). Le Liban a poursuivi son appel d'offres malgré les objections répétées et explicites d'Israël, dont celui-ci a fait part dans des communications adressées au Cabinet du Secrétaire général les 2 février 2017 et 21 décembre 2017^c. Dernièrement, comme susmentionné, le Liban a une fois de plus fait abstraction de la position d'Israël en lançant un nouvel appel d'offres dans des zones maritimes appartenant à Israël.

Israël tient à réitérer son objection concernant cette violation directe et flagrante de ses droits souverains sur ses zones maritimes et à réitérer son objection de principe à toute activité économique non concertée et non autorisée dans ses zones maritimes, qui ne peut que compromettre et entraver les perspectives d'un règlement pacifique de cette question.

Dans ce contexte, Israël attend de toutes les tierces parties qu'elles respectent sa position sur la question et s'abstiennent de participer à des activités économiques non concertées et non autorisées susceptibles de porter atteinte à ses droits souverains ou d'entraver tout règlement pacifique de ce différend. Il rappelle à ces tierces parties que cette coopération engagerait leur responsabilité d'une manière significative.

Israël se déclare à nouveau disposé à coopérer de bonne foi avec ses voisins concernés afin de résoudre la question de façon mutuellement acceptable et pacifique, tout en affirmant dans le même temps qu'il ne permettra aucune activité non concertée et non autorisée dans ses zones maritimes.

La Mission permanente d'Israël serait reconnaissante au Cabinet du Secrétaire général de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note et la carte ci-jointe aux États et de les faire publier sur le site Web de l'ONU relatif aux océans et au droit de la mer, à la rubrique « pays » de la base de données sur l'espace maritime : zones maritimes et délimitation maritime^d. La Mission permanente d'Israël souhaite également que cette information figure dans le prochain *Bulletin du droit de la mer*.

[...]

Notes

^a Voir carte ci-jointe.

^b www.un.org/Depts/los/LEGISLATIONANDTREATIES/PDFFILES/isr_eez_northernlimit2011.pdf.

^c MI-SG-02022017 et MI-SG-12212017, respectivement.

^d <https://www.un.org/Depts/los/LEGISLATIONANDTREATIES/STATEFILES/ISR.htm> (en anglais seulement).

² *Original* : anglais.



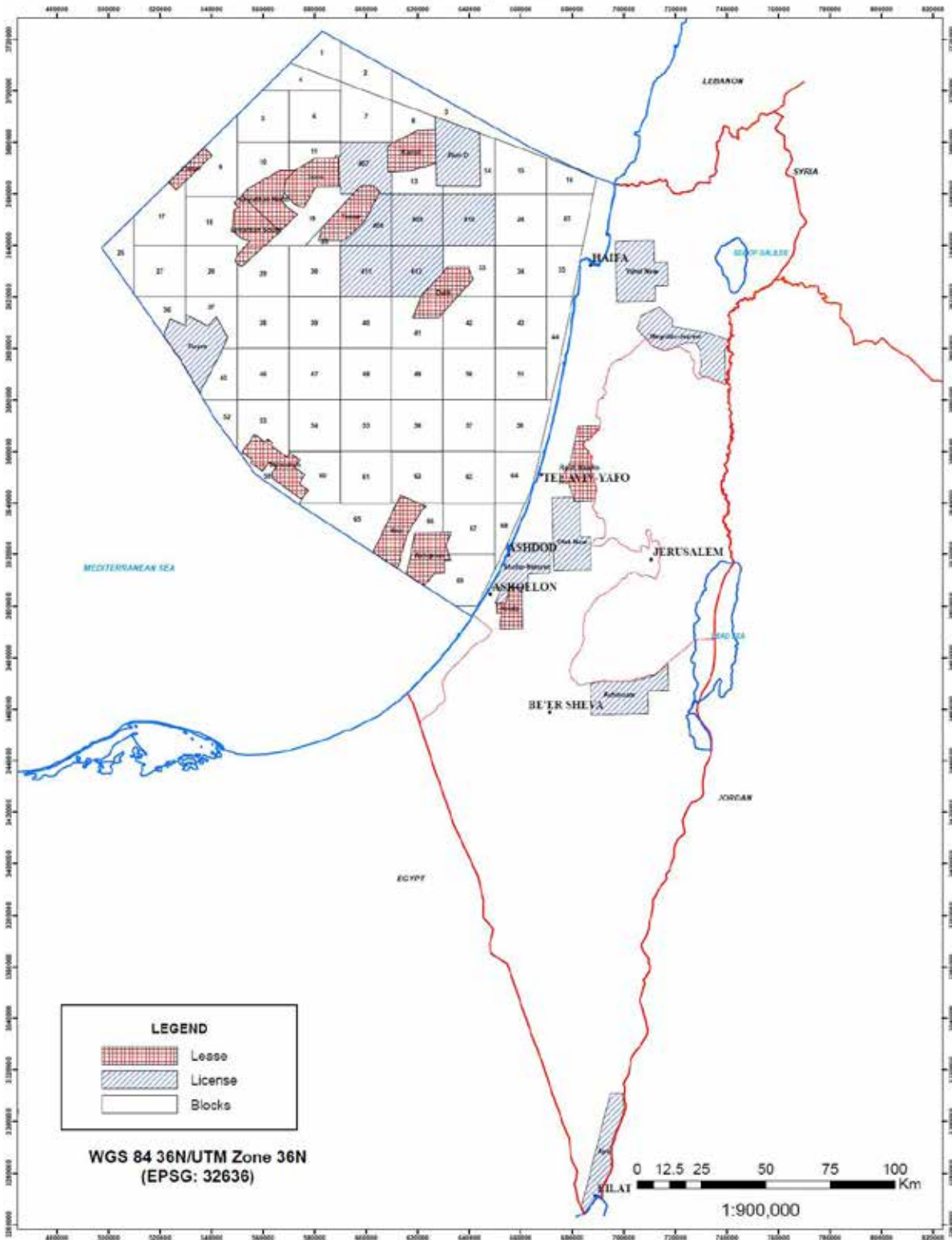
State of Israel

Ministry of Energy

Petroleum Rights

Oil and Gas Department

Updated July 11, 2019



IV. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU DROIT DE LA MER

A. LISTES DE CONCILIATEURS ET D'ARBITRES DÉSIGNÉS EN VERTU DE L'ARTICLE 2 DES ANNEXES V, VII ET VIII DE LA CONVENTION, AU 31 JUILLET 2019¹

1. *Listes de conciliateurs et d'arbitres désignés en vertu de l'article 2 des annexes V et VII de la Convention*

<i>État partie</i>	<i>Nominations</i>	<i>Date du dépôt de la notification auprès du Secrétaire général</i>
Afrique du Sud	M. Albertus Jacobus Hoffmann, juge et vice-président du Tribunal international du droit de la mer, arbitre	25 avril 2014
Algérie	M. Boualem Bouguetaia, juge et vice-président du Tribunal international du droit de la mer	23 novembre 2016
Allemagne	Mme Renate Platzoeder, arbitre	25 mars 1996
Argentine	Mme Frida María Armas Pfrter, conciliatrice et arbitre	28 septembre 2009
	M. Marcelo Gustavo Kohen, professeur, conciliateur et arbitre	4 septembre 2013
	M. Holger Federico Martinsen, ministre, conciliateur et arbitre	4 septembre 2013
	M. Mario J. A. Oyarzábal, ministre, conseiller juridique du Ministère des relations extérieures et du culte de la République argentine et professeur de droit à l'Université de La Plata, conciliateur et arbitre	19 mars 2018
Australie	M. Henry Burmester, QC, ancien procureur général en chef des services du Ministère public australien et ancien chef du Bureau du droit international du département du procureur général, conciliateur et arbitre	19 août 1999, 10 avril 2017
	M. Ivan Shearer, AM, professeur émérite de droit à l'Université de Sydney, professeur adjoint de droit à l'Université d'Australie du Sud, membre désigné par l'Australie à la Cour permanente d'arbitrage, juge ad hoc du Tribunal international du droit de la mer, arbitre	19 août 1999, 10 avril 2017
	Mme Rosalie Balkin, ancienne directrice des affaires juridiques et des relations extérieures, ancienne Secrétaire du Comité juridique et ancienne sous-secrétaire générale de l'Organisation maritime internationale, conciliatrice	10 avril 2017
	M. Bill Campbell, PSM, QC, procureur général du Bureau du droit international du département du procureur général, conciliateur et arbitre	10 avril 2017
Autriche	M. Gerhard Hafner, professeur au département du droit international et des relations internationales de l'Université de Vienne, membre de la Cour permanente d'arbitrage (La Haye), conciliateur à la Cour de conciliation et d'arbitrage de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, ancien membre de la Commission du droit international, conciliateur et arbitre	9 janvier 2008
	M. Gerhard Loibl, professeur à l'Académie diplomatique de Vienne, conciliateur et arbitre	9 janvier 2008
	M. Helmut Tichy, ambassadeur, directeur adjoint du Bureau du conseiller juridique du Ministère fédéral autrichien des affaires européennes et internationales, conciliateur et arbitre	9 janvier 2008
	M. Helmut Türk, ambassadeur, juge du Tribunal international du droit de la mer, membre de la Cour permanente d'arbitrage (La Haye), conciliateur et arbitre	9 janvier 2008

¹ Voir *Traité multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général*, chapitre XXI, section 6.

<i>État partie</i>	<i>Nominations</i>	<i>Date du dépôt de la notification auprès du Secrétaire général</i>
Belgique	M. Erik Franckx, professeur, président du département de droit international et européen de la Vrije Universiteit Brussel, arbitre	1 ^{er} mai 2014
	M. Philippe Gautier, greffier du Tribunal international du droit de la mer, arbitre	1 ^{er} mai 2014
Brésil	M. Walter de Sá Leitão, conciliateur et arbitre	10 septembre 2001
	M. Rodrigo Fernandes More, conciliateur et arbitre	9 février 2018
Chili	M. Helmut Brunner Nöer, conciliateur	18 novembre 1998
	M. Rodrigo Díaz Albónico, conciliateur	18 novembre 1998
	M. Carlos Martínez Sotomayor, conciliateur	18 novembre 1998
	M. Eduardo Vío Grossi, conciliateur	18 novembre 1998
	M. José Miguel Barros Franco, arbitre	18 novembre 1998
	Mme María Teresa Infante Caffi, arbitre	18 novembre 1998
	M. Edmundo Vargas Carreño, arbitre	18 novembre 1998
	M. Fernando Zegers Santa Cruz, arbitre	18 novembre 1998
Chypre	M. Andrew Jacovides, ambassadeur, conciliateur et arbitre	23 février 2007
	Mme Christine G. Hioureas, conciliatrice et arbitre	15 janvier 2016
Costa Rica	M. Carlos Fernando Alvarado Valverde, conciliateur et arbitre	15 mars 2000
Espagne	M. José Antonio de Yturriaga Barberán, ambassadeur itinérant, conciliateur et arbitre	23 juin 1999
	M. Juan Antonio Yáñez-Barnuevo García, ambassadeur itinérant, conciliateur	23 juin 1999
	M. Aurelio Pérez Giralda, chef du Bureau des affaires juridiques internationales du Ministère des affaires étrangères, conciliateur	23 juin 1999
	M. José Antonio Pastor Ridruejo, juge de la Cour européenne des droits de l'homme, arbitre	23 juin 1999
	M. Juan Antonio Yáñez-Barnuevo García, arbitre	26 mars 2012
	Mme Concepción Escobar Hernández, conciliatrice et arbitre	26 mars 2012
Estonie	Mme Ene Lillipuu, chef du service juridique de l'Administration maritime estonienne, conciliatrice et arbitre	18 décembre 2006
	M. Heiki Lindpere, directeur de l'Institut de droit de l'Université de Tartu, conciliateur et arbitre	18 décembre 2006
Fédération de Russie	M. Vladimir S. Kotliar, arbitre	26 mai 1997
	M. Kamil A. Bekyashev, professeur, arbitre	4 mars 1998
	M. Alexander N. Vylegjanin, directeur du département juridique du Conseil de recherche sur les forces productives de l'Académie des sciences de Russie, arbitre	17 janvier 2003
Finlande	M. Kari Hakapää, professeur, conciliateur et arbitre	25 mai 2001
	M. Martti Koskeniemi, professeur, conciliateur et arbitre	25 mai 2001
	M. Gutav Möller, juge, conciliateur et arbitre	25 mai 2001
	Mme Pekka Vihervuori, juge, conciliatrice et arbitre	25 mai 2001
France	M. Pierre-Marie Dupuy, arbitre	4 février 1998
	M. Jean-Pierre Queneudec, arbitre	4 février 1998
	M. Laurent Lucchini, arbitre	4 février 1998
	M. Alain Pellet, arbitre	16 décembre 2015

<i>État partie</i>	<i>Nominations</i>	<i>Date du dépôt de la notification auprès du Secrétaire général</i>
Ghana	M. Thomas A. Mensah, juge, conciliateur et arbitre (ancien juge et premier président du Tribunal international du droit de la mer)	30 mai 2013
	M. Martin Tsamenyi, professeur de droit à l'Université de Wollongong (Australie) et directeur du Centre national australien pour les ressources océaniques et la sécurité, conciliateur et arbitre	30 mai 2013
Guatemala	M. Lesther Antonio Ortega Lemus, ministre conseiller, conciliateur et arbitre	26 mars 2014
Indonésie	M. Hasjim Djalal, professeur, conciliateur et arbitre	3 août 2001
	Mme Etty Roesmaryati Agoes, SH, LLM, conciliatrice et arbitre	3 août 2001
	M. Sudirman Saad, DH, M. Hum, conciliateur et arbitre	3 août 2001
	M. Kresno Bruntoro, SH, LLM, capitaine de corvette, conciliateur et arbitre	3 août 2001
Islande	M. Gudmundur Eiriksson, ambassadeur, conciliateur et arbitre	13 septembre 2013
	M. Tomas H. Heidar, conseiller juridique du Ministère des affaires étrangères, conciliateur et arbitre	13 septembre 2013
Italie	M. Umberto Leanza, professeur, conciliateur et arbitre	21 septembre 1999
	M. Luigi Vittorio Ferraris, ambassadeur, conciliateur	21 septembre 1999
	M. Giuseppe Jacoangeli, ambassadeur, conciliateur	21 septembre 1999
	M. Tullio Scovazzi, professeur, arbitre	21 septembre 1999
	M. Paolo Guido Spinelli, ancien chef du service des affaires juridiques, des différends diplomatiques et des accords internationaux du Ministère italien des affaires étrangères, conciliateur	28 juin 2011
	M. Maurizio Maresca, arbitre	28 juin 2011
	M. Tullio Treves, arbitre	28 juin 2011
Japon	M. Hisashi Owada, juge de la Cour internationale de Justice, arbitre	28 septembre 2000
	M. Nisuke Ando, professeur émérite de l'Université de Kyoto (Japon), arbitre	28 septembre 2000
	M. Shunji Yanai, juge, président du Tribunal international du droit de la mer, conciliateur et arbitre	4 octobre 2013
	M. Masaharu Yanagihara, professeur à l'Université ouverte du Japon, conciliateur et arbitre	25 septembre 2017
	M. Shigeki Sakamoto, professeur à l'Université Doshisha, arbitre	25 septembre 2017
Liban	M. Joseph Akl, juge du Tribunal international du droit de la mer, arbitre	31 janvier 2014
Madagascar	M. Francis Zafindrandremitambahoaka Marson, arbitre	6 avril 2018
	Mme Leonide Ylenia Randrianarisoa, conciliatrice et arbitre	6 avril 2018
	M. Pablo Ferrara, arbitre	6 avril 2018
	M. Ioannis Konstantinidis, arbitre	6 avril 2018
	M. Jean Baptiste Beresaka, conciliateur	6 avril 2018
	M. Charles Sylvain Rabotoarison, conciliateur	6 avril 2018
	M. Dominique Jean Olivier Rakotozafy, conciliateur	6 avril 2018
Maurice	M. Dheerendra Kumar Dabee, GOSK, SC, solliciteur général, arbitre	5 novembre 2014
	M. Milan J. N. Meetarbhan, GOSK, ambassadeur, représentant permanent de Maurice, arbitre	5 novembre 2014
	Mme Aruna Devi Narain, conseillère parlementaire, arbitre	5 novembre 2014
	M. Philippe Sands, QC, professeur, arbitre	5 novembre 2014

<i>État partie</i>	<i>Nominations</i>	<i>Date du dépôt de la notification auprès du Secrétaire général</i>
Mexique	M. Alberto Székely Sánchez, ambassadeur, conseiller spécial du Secrétaire aux affaires relatives aux eaux internationales, arbitre	9 décembre 2002
	M. Alonso Gómez Robledo Verduzco, chercheur à l'Institut de recherche juridique de l'Université autonome nationale de Mexico, membre du Comité juridique interaméricain de l'Organisation des États américains, arbitre	9 décembre 2002
	M. Agustín Rodríguez Malpica Esquivel, capitaine de frégate, JN LD DEM, chef du groupe juridique du secrétariat de la Marine, arbitre	9 décembre 2002
	M. Juan Jorge Quiroz Richards, lieutenant de frégate, SJN LD, secrétariat de la Marine, arbitre	9 décembre 2002
	M. José Luis Vallarta Marrón, ambassadeur, ancien Représentant permanent du Mexique auprès de l'Autorité internationale des fonds marins, conciliateur	9 décembre 2002
	M. Alejandro Sobarzo, membre de la délégation nationale auprès de la Cour permanente d'arbitrage, conciliateur	9 décembre 2002
	M. Joel Hernández García, conseiller juridique adjoint du Ministère des affaires étrangères, conciliateur	9 décembre 2002
	M. Erasmo Lara Cabrera, directeur de droit international III, conseiller juridique du Ministère des affaires étrangères, conciliateur	9 décembre 2002
Mongolie	M. Rüdiger Wolfrum, professeur, arbitre	22 février 2005
	M. Jean-Pierre Cot, professeur, arbitre	22 février 2005
Norvège	Mme Hilde Indreberg, juge de la Cour suprême, conciliatrice et arbitre	10 août 2017
	M. Henrik Bull, juge de la Cour suprême, conciliateur et arbitre	10 août 2017
	M. Rolf Einar Fife, ambassadeur de Norvège en France, conciliateur et arbitre	10 août 2017
	Mme Margit Tveiten, directrice générale, Ministère norvégien des affaires étrangères, conciliatrice et arbitre	10 août 2017
Nouvelle-Zélande	Mme Elana Geddis, avocate plaidante, ancienne conseillère juridique au Ministère des affaires étrangères et du commerce, conciliatrice et arbitre	31 mai 2019
	M. Donald McKay, consultant indépendant et professeur au Centre national australien pour les ressources océaniques et la sécurité de l'Université de Wollongong, ancien chef de la division juridique du Ministère des affaires étrangères et du commerce et ancien ambassadeur auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York et à Genève, conciliateur et arbitre	31 mai 2019
	Mme Joanna Mossop, professeure associée à la faculté de droit de l'Université Victoria de Wellington, conciliatrice et arbitre	31 mai 2019
	Mme Penelope Ridings, Officier de l'Ordre du mérite de la Nouvelle-Zélande, avocate plaidante, ancienne directrice de la Division juridique du Ministère des affaires étrangères et du commerce, conciliatrice et arbitre	31 mai 2019
Pays-Bas	M. E. Hey, arbitre	9 février 1998
	M. A. Soons, professeur, arbitre	9 février 1998
	Mme Liesbeth Lijnzaad, professeure, conseillère juridique du Ministère des affaires étrangères, conciliatrice et arbitre	14 février 2017
	M. Alex Oude Elferink, professeur, directeur de l'Institut néerlandais pour le droit de la mer, arbitre	14 février 2017
	M. René Lefeber, professeur, conseiller juridique adjoint du Ministère des affaires étrangères, conciliateur	14 février 2017
Pologne	M. Janusz Symonides, conciliateur et arbitre	14 mai 2004
	M. Stanislaw Pawlak, conciliateur et arbitre	14 mai 2004
	Mme Maria Dragun-Gertner, conciliatrice et arbitre	14 mai 2004

<i>État partie</i>	<i>Nominations</i>	<i>Date du dépôt de la notification auprès du Secrétaire général</i>
Portugal	M. José Manuela Pureza, professeur, conciliateur	5 octobre 2011
	M. João Madureira, conciliateur	5 octobre 2011
	M. Mateus Kowalski, conciliateur	5 octobre 2011
	M. Tiago Pitta e Cunha, conciliateur	5 octobre 2011
	M. Nuno Sérgio Marques Antunes, professeur, arbitre	5 octobre 2011
République de Corée	M. Jin-Hyun Paik, professeur, conciliateur et arbitre	14 février 2013
République tchèque	M. Václav Mikulka, conciliateur et arbitre	27 mars 2014
République-Unie de Tanzanie	M. James Kateka, ambassadeur, juge du Tribunal international du droit de la mer, conciliateur et arbitre	18 septembre 2013
Roumanie	M. Bogdan Aurescu, secrétaire d'État auprès du Ministre des affaires étrangères, membre de la Cour permanente d'arbitrage, arbitre	2 octobre 2009
	M. Cosmin Dinescu, directeur général des affaires juridiques du Ministère des affaires étrangères, arbitre	2 octobre 2009
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Michael Wood, conciliateur et arbitre	2 novembre 2010
	Sir Elihu Lauterpacht, QC, conciliateur et arbitre	19 février 1998, 2 novembre 2010
	M. Vaughan Lowe, QC, professeur, conciliateur et arbitre	2 novembre 2010
	M. David Anderson, conciliateur et arbitre	14 septembre 2005, 2 novembre 2010
Singapour	M. S. Jayakumar, professeur de droit à l'Université nationale de Singapour, conciliateur et arbitre	5 avril 2016
	M. Tommy Koh, professeur de droit à l'Université nationale de Singapour, ambassadeur itinérant, conciliateur et arbitre	5 avril 2016
	M. Chan Sek Keong, juge en chef à la retraite, ancien procureur général, conciliateur et arbitre	5 avril 2016
	M. Lionel Yee Woon Chin, solliciteur général, conciliateur et arbitre	5 avril 2016
Slovaquie	M. Marek Smid, département de droit international du Ministère des affaires étrangères, conciliateur	9 juillet 2004
	M. Peter Tomka, juge de la Cour internationale de Justice, arbitre	9 juillet 2004
Soudan	M. Sayed Shawgi Hussain, arbitre	8 septembre 1995
	M. Ahmed Elmufti, arbitre	8 septembre 1995
	M. Abd Elrahman Elkhalfi, conciliateur	8 septembre 1995
	M. Sayed Eltahir Hamadalla, conciliateur	8 septembre 1995
Sri Lanka	M. M. S. Aziz, PC, conciliateur et arbitre	17 janvier 1996
	M. C. W. Pinto, secrétaire général du Tribunal des différends irano-américains de La Haye, conciliateur et arbitre	17 septembre 2002
Suède	Mme Marie Jacobsson, conseillère juridique principale en droit international du Ministère des affaires étrangères, arbitre	2 juin 2006
	M. Said Mahmoudi, professeur de droit international à l'Université de Stockholm, arbitre	2 juin 2006
Suisse	Mme Laurence Boisson de Chazournes, professeure, arbitre	14 octobre 2014
	M. Andrew Clapham, professeur, arbitre	14 octobre 2014
	M. Lucius Caflisch, professeur, arbitre	14 octobre 2014
	M. Robert Kolb, professeur, arbitre	14 octobre 2014

<i>État partie</i>	<i>Nominations</i>	<i>Date du dépôt de la notification auprès du Secrétaire général</i>
Thaïlande	M. Kriangsak Kittichaisaree, ambassadeur du Royaume de Thaïlande en Fédération de Russie, conciliateur et arbitre	24 juillet 2017
Trinité-et-Tobago	M. Cecil Bernard, juge de la Cour industrielle de la République de Trinité-et-Tobago, arbitre	17 novembre 2004

2. Liste d'experts dans le domaine de la navigation, y compris la pollution par les navires ou par immersion, désignés en application de l'article 2 de l'annexe VIII de la Convention²

Conformément aux articles 2 et 3 de l'annexe VIII de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, entrée en vigueur le 16 novembre 1994, l'Organisation maritime internationale (OMI) établit une liste d'experts dans le domaine de la navigation, y compris la pollution par les navires ou par immersion, aux fins précisées dans l'article 3 de l'annexe VIII de la Convention, qui a trait à l'arbitrage spécial. Les noms des experts désignés dans ce cadre par chaque État partie et soumis au Secrétaire général de l'OMI sont les suivants :

<i>État partie</i>	<i>Nominations</i>
Algérie	M. Abdallah Hafsi, colonel M. Youcef Zerizer, lieutenant-colonel
Allemagne	M. Peter Ehlers, professeur, président de l'Agence fédérale maritime et hydrographique (retraité)
Arabie saoudite	M. Jamal Farahat Al-Ghamdi, capitaine de marine M. Majid Turki Al-Harbi, ingénieur maritime
Argentine	M. Juan Carlos Frias, capitaine de vaisseau, chef de la division des questions maritimes internationales de la direction des intérêts maritimes de la Marine argentine M. Mario Rubén Farinón, préfet général, chef du service de la garde côtière, direction des opérations, préfecture maritime argentine
Australie	M. Michael Kinley, directeur général adjoint à l'autorité australienne de sécurité maritime M. Bradley Groves, directeur général, division des normes maritimes de l'autorité australienne de sécurité maritime
Autriche	M. Viktor Siegl, Haute Autorité maritime autrichienne, Ministère fédéral autrichien des transports, de l'innovation et de la technologie, département IV/W1, Vienne M. Andreas Linhart, Haute Autorité maritime autrichienne, Ministère fédéral autrichien des transports, de l'innovation et de la technologie, département IV/W1, Vienne
Bahreïn	M. Abdulmonem Mohamed Janahi M. Sanad Rashid Sanad
Bélarus	M. Bronislav I. Govorovsky, chef du département du transport maritime et fluvial du Ministère des transports et des communications de la République du Bélarus M. Alexander Y. Sokolov, consultant au département du transport maritime et fluvial du Ministère des transports et des communications de la République du Bélarus
Belgique	M. Benoît Adam, attaché, expert technique pour les conventions MARPOL, SOLAS et STCW au Service public fédéral de la mobilité et du transport
Bolivie (État plurinational de)	M. Freddy Zapata Flores, CC DIM M. Rafael Quiroz, CC CGEN
Brésil	M. Rodolfo Henrique de Saboia, contre-amiral, directeur de l'environnement, direction des ports et des côtes M. Tarcisio Alves de Oliveira, capitaine, chef du département de l'environnement, direction des ports et des côtes
Brunéi Darussalam	M. Basza Alexzander bin Haji Basri, capitaine, officier de marine M. Zulkiflee bin Haji Abdul Ghani, capitaine, officier de marine
Bulgarie	M. Petar Petrov, capitaine, directeur de l'inspection du transport maritime de l'administration bulgare du transport maritime

² Transmise par la communication du 8 avril 2019 adressée au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies par l'Organisation maritime internationale.

<i>État partie</i>	<i>Nominations</i>
Cameroun	M. Dieudonné Ekoumou Dimi, administrateur des affaires maritimes, expert en sécurité maritime M. Roger Ntsengue, administrateur des affaires maritimes, expert en matière portuaire et en transport maritime
Canada	M. Yusuff Ahmed, inspecteur principal de la sécurité maritime, programmes sur la sécurité maritime et environnementaux, Direction de la sécurité et sûreté maritime du Ministère des transports Mme Gillian Grant, adjointe au représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation maritime internationale
Chili	Don Otto Mrugalski Meiser, contre-amiral, lieutenant de vaisseau, directeur des intérêts maritimes et de l'environnement aquatique Don Rodrigo Ramirez Daneri, capitaine de frégate, avocat, chef du département juridique de la Direction générale du territoire maritime et de la marine marchande
Chine	M. Zhengjiang Liu, vice-président, Université maritime Dalian M. Fuzhi Chang, directeur général adjoint, administration de la sécurité maritime de Shanghai
Costa Rica	M. Carlos Fernando Alvarado Valverde, Institut costaricien sur les drogues de San Pedro de Montes de Oca M. Carlos Murillo Zamora, professeur, Université du Costa Rica
Danemark	Mme Birgit Sølling Oslen, directrice adjointe, Autorité maritime danoise
Djibouti	M. Houssein Sougoueh Miguil (dans le domaine de la navigation) M. Abdoukader Abdallah Hassan (dans le domaine de la pollution maritime)
Égypte	M. Mohamed Mamdouh El Beltagy, capitaine, Autorité générale égyptienne pour la sécurité maritime Mme Soad Abdel-Moneim Abdel-Maksoud, directrice du département des traités du secteur des transports maritimes
Équateur	M. Carlos Salcedo, sous-secrétariat des ports et des transports maritimes fluviaux (SPTM) Mme Carmen Palacios Limones, Institut océanographique de la Marine (INOCAR)
Espagne	M. Francisco Ramos Corona, capitaine, sous-directeur général de la sécurité, de la pollution et de l'inspection maritime de la direction générale de la marine marchande M. Jose Manuel Piñero Fernandez, capitaine, chef du département du contrôle du trafic et de la sécurité de la navigation de la direction générale de la marine marchande
Estonie	M. Heiki Lindpere, professeur de droit de la mer et de droit maritime, recteur de l'Académie maritime estonienne
Fédération de Russie	M. Konstantin G. Palnikov, directeur, département de la politique de l'État en matière de transport maritime et fluvial du Ministère des transports de la Fédération de Russie M. Vitaliy V. Klyuev, directeur adjoint, département de la politique de l'État en matière de transport maritime et fluvial du Ministère des transports de la Fédération de Russie
Fidji	M. John V. Tunidau, Directeur général de l'administration de la sécurité maritime des îles Fidji M. Philip Hill, responsable de la sécurité, de la conformité et des interventions de l'administration de la sécurité maritime des îles Fidji
Finlande	Kari Hakapää, professeur, Université de Lapland M. Peter Wetterstein, professeur, Université Åbo Akademi
France	M. Pierre Boussaroque, directeur adjoint des affaires juridiques au Ministère de l'Europe et des affaires étrangères M. Stephane Doll, directeur du Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux (CEDRE)
Grèce	M. Alexandros Lagouros, commandant, directeur de la direction de la protection de l'environnement marin du Ministère de la protection du citoyen M. Ioannis Kourouniotis, directeur de la direction des affaires relevant des organisations internationales et l'Union européenne du Ministère de la protection du citoyen

<i>État partie</i>	<i>Nominations</i>
Guatemala	M. Lesther Antonio Ortega Lemus, ministre conseiller, Représentant permanent suppléant de la République du Guatemala auprès de l'Organisation maritime internationale
Guinée	M. Chérif Mohamed Lamine Camara, docteur ès sciences techniques des pêches de la Direction nationale de la pêche et de l'aquaculture
Hongrie	M. Tamás Marton, capitaine, chef du département de la navigation maritime et fluviale du Ministère du développement national M. Róbert Kojnok, capitaine, chef de la division de la navigation du bureau des routes, des chemins de fer et des transports maritimes de l'autorité nationale des transports
Îles Cook	M. Ned Howard, directeur de la Marine du Ministère des transports des Îles Cook M. Hugh M. Munro, capitaine, greffier adjoint/conseiller technique, registre maritime des Îles Cook
Italie	M. Umberto Leanza, professeur à l'Université de Rome, chef du service du contentieux du Ministère italien des affaires étrangères M. Luigi Sico, professeur
Lettonie	M. Raitis Murnieks, directeur du département de la sécurité maritime de l'administration maritime de la Lettonie M. Aigars Krastins, enquêteur pour les accidents maritimes du bureau d'enquête sur les incidents et accidents de transport
Lituanie	M. Robertinas Tarasevičius, directeur adjoint de l'administration lituanienne de sécurité maritime M. Linas Kasparavičius, chef de la division de la sécurité maritime de l'administration lituanienne de sécurité maritime
Luxembourg	M. Robert Biwer, commissaire du gouvernement aux affaires maritimes M. Joël Mathieu, conseiller technique auprès du commissariat aux affaires maritimes
Madagascar	M. Adonis Tafangy, juriste maritime, responsable du service de l'environnement de l'agence portuaire, maritime et fluviale de Madagascar
Maldives	M. Hussein Shareef, directeur adjoint du Ministère des transports et de l'aviation civile M. Mahdhy Imad, sous-directeur général de l'autorité portuaire des Maldives
Mexique	M. Julian Hernández Ahuacatitla, capitaine, directeur de la navigation de la direction générale de la marine marchande, secrétariat des communications et des transports Mme Elizabeth Velasco Hernández, direction de la protection du milieu marin de la sous-direction générale de l'océanographie et de l'hydrographie
Mozambique	M. Mário Guilherme, capitaine, directeur des services de protection et de lutte contre la pollution maritime M. Domingos Pedro Gomes, directeur des services de protection des navires et des installations portuaires
Nicaragua	M. Gerardo Roberto Fornos Mendoza, capitaine de frégate, DEMN M. José Vicente Laguna Medina, capitaine de corvette
Nigéria	M. Sunday N. Umoren, capitaine, chef du département de la sécurité maritime et des normes pour les gens de mer Mme Felicia Mogo, directrice adjointe du département de la gestion du milieu marin
Norvège	M. Jens Henning Kofoed, conseiller, Direction maritime de la Norvège M. Atle Fretheim, sous-directeur général, Ministère royal de l'environnement
Ouganda	M. S. A. K. Magezi, département de météorologie, Ministère des ressources naturelles, Kampala M. J. T. Wambede, département de météorologie, Ministère des ressources naturelles, Kampala
Pakistan	M. Muhammad Aslam Shaheen, capitaine, hydrographe en chef, direction des ports et des transports maritimes, Karachi M. Shaukat Ali, capitaine, conservateur adjoint, Karachi Port Trust

<i>État partie</i>	<i>Nominations</i>
Palaos	M. Donald Dengokl, spécialiste de l'environnement, conseiller pour la protection de la qualité de l'environnement, relevant du Ministère des ressources et du développement M. Arvin Raymond, chef de la division des transports, bureau du développement commercial, Ministère du commerce et des échanges M. Benito Thomas, chef de la division de l'immigration du bureau du service juridique du Ministère de la justice
Panama	M. A. E. Fiore, capitaine, chef de la sécurité maritime, Segumar, New York M. Ivan Ibérico, inspecteur du département technique de la direction générale des affaires consulaires et des affaires maritimes
Pays-Bas	M. Erik Molenaar, directeur adjoint de l'Institut du droit de la mer des Pays-Bas (NILOS) de l'Université d'Utrecht; professeur au K. G. Jebsen Centre for the Law of the Sea (JCLOS) de l'Université de l'Arctique de Norvège
Philippines	M. Alfredo V. Vidal Jr., capitaine, responsable du bureau de l'administrateur adjoint de l'autorité maritime des Philippines
Pologne	Mme Dorota Pyć, Université de Gdańsk M. Wojciech Ślęczka, capitaine au long cours, Université maritime de Szczecin
Portugal	Mme Maria João Bebianno, professeur à l'Université d'Algarve
République de Corée	M. Lee Yun-cheol, professeur au collège des sciences maritimes de l'Université maritime et océanique de Corée M. Lim Chae-hyun, professeur associé au Collège des sciences maritimes de l'Université maritime nationale de Mokpo
République démocratique du Congo	M. Guy Richard Mazola Mabenga Ndongo, directeur conseiller juridique des Lignes maritimes congolaises M. Richard Lubuma A'well Emfum, expert chargé d'études au Groupe des transports (GET)
République tchèque	M. Vladimír Kopal, professeur de droit international à l'Université de Bohême de l'Ouest (Pilsen)
Roumanie	M. Șerban Berescu, directeur général adjoint de l'autorité roumaine des transports maritimes M. Adrian Alexe, directeur du centre de coordination maritime de l'autorité roumaine des transports maritimes
Royaume-Uni	M. David Goldstone QC, Quadrant Chambers M. John Reeder QC, Stone Chambers
Samoa	M. Vaaelua Nofo Vaaelua, directeur général/secrétaire aux transports du Ministère des travaux publics, des transports et de l'infrastructure M. Seinafolava Lotomau Tomane, capitaine, directeur général adjoint de la division maritime du Ministère des travaux publics, des transports et de l'infrastructure
Seychelles	M. Joachim Valmont, capitaine, directeur général de l'administration de la sécurité maritime des Seychelles M. Percy Laporte, capitaine, autorité portuaire des Seychelles
Sierra Leone	M. Patrick E. M. Kemokai, capitaine M. Salu Kuyateh, capitaine
Singapour	M. Francis Wee, capitaine, directeur adjoint (affaires nautiques) du département de la marine M. Wilson Chua, capitaine, chef du département hydrographique de l'autorité portuaire de Singapour
Slovaquie	M. Josef Mrkva, chef du bureau maritime du Ministère des transports, de la construction et du développement régional de la République slovaque M. Fedor Holcik, conseiller d'État du bureau maritime du Ministère des transports, de la construction et du développement régional de la République slovaque

<i>État partie</i>	<i>Nominations</i>
Slovénie	M. Tomo Borovnicar, chef du contrôle par l'État du port de l'administration maritime slovène, Ministère des transports de la République de Slovénie
	M. Primož Bajec, capitaine, chef du service de trafic maritime et du centre de coordination des sauvetages maritimes, administration maritime slovène du Ministère des transports de la République de Slovénie
Suriname	M. E. Fitz-Jim, expert en matière de navigation
	M. W. Palman, expert en matière de navigation
Suède	M. Johan Schelin, professeur associé de droit privé
Togo	M. Alfa Lebgaza, administrateur des affaires maritimes, directeur des affaires maritimes du Ministère togolais des transports
	M. Koté Djahlin, inspecteur de la sécurité et de la navigation maritime, officier chargé du contrôle des navires par l'État du port
Uruguay	M. Miguel A. Fleitas, capitaine de vaisseau
	M. Javier Bermúdez, capitaine de vaisseau
Vietnam	M. Vu The Quang, directeur du département juridique de l'administration maritime du Vietnam
	Mme Tran Thi Tu Anh, directrice adjointe du département des sciences, des technologies et de l'environnement de l'administration maritime du Vietnam
Zambie	M. John Chibale Mwape
	M. Gerald Siliya

**B. DOCUMENTS DIVERS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ET DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES**

1. A/73/827-S/2019/297 : Lettre du 8 avril 2019 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies.
2. A/73/842-S/2019/332 : Lettre du 16 avril 2019 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies.
3. A/73/844-S/2019/334 : Lettre du 18 avril 2019 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies.
4. A/73/850-S/2019/344 : Lettre du 25 avril 2019 adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies.
5. A/74/70 : Rapport du Secrétaire général intitulé « Les océans et le droit de la mer ».
6. S/2019/392 : Lettre du 15 mai 2019 adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants permanents de l'Arabie saoudite, des Émirats arabes unis et de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies.
7. S/2019/502 : Lettre du 17 juin 2019 adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants permanents de l'Arabie saoudite, des Émirats arabes unis et de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies.
8. A/73/944-S/2019/564 : Lettre du 11 juillet 2019 adressée au Secrétaire général par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies.
9. A/74/119 : Rapport sur les travaux du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer à sa vingtième réunion.
10. S/2019/589 : Lettre du 20 juillet 2019 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies.
11. S/2019/593 : Lettre du 23 juillet 2019 adressée au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies.

C. NOTIFICATIONS ZONE MARITIME, AU 31 JUILLET 2019³

<i>Numéro de notification zone maritime</i>	<i>État</i>	<i>Articles de la Convention</i>
M.Z.N.1.1995.LOS du 8 mars 1995	Allemagne	16.2, 75.2
M.Z.N.2.1996.LOS du 20 février 1996	Oman	22.4, 41.6 ⁴
M.Z.N.3.1996.LOS du 5 mars 1996	Australie	22.4, 41.6
M.Z.N.4.1996.LOS du 25 mars 1996	Allemagne	22.4, 41.6
M.Z.N.5.1996.LOS du 19 avril 1996	Italie	16.2, 75.2
M.Z.N.6.1996.LOS du 30 juin 1996	Chypre	16.2
M.Z.N.7.1996.LOS du 5 juillet 1996	Chine	16.2
M.Z.N.8.1996.LOS du 21 juillet 1996	Finlande	16.2
M.Z.N.9.1996.LOS du 25 août 1996	Norvège	75.2, 84.2
M.Z.N.10.1996.LOS du 16 septembre 1996	Argentine	16.2
M.Z.N.11.1996.LOS du 16 octobre 1996	Jamaïque	47.9
M.Z.N.12.1997.LOS du 27 janvier 1997	Myanmar	16.2
M.Z.N.13.1997.LOS du 27 janvier 1997	Costa Rica	75.2
M.Z.N.14.1997.LOS du 6 juin 1997	Japon	16.2
M.Z.N.15.1997.LOS du 7 août 1997	Roumanie	16.2
M.Z.N.16.1997.LOS du 30 septembre 1997	Finlande	16, 75.2, 84.2
M.Z.N.17.1998.LOS du 7 mai 1998	Sao Tomé-et-Principe	47.9, 75.2
M.Z.N.18.1998.LOS du 23 juin 1998	Japon	16.2
M.Z.N.19.1998.LOS du 23 juin 1998	Espagne	75.2
M.Z.N.20.1998.LOS du 19 août 1998	Japon	16.2
M.Z.N.21.1998.LOS du 30 novembre 1998	Japon	16.2
M.Z.N.22.1998.LOS du 16 décembre 1998	Tunisie	16.2
M.Z.N.23.1999.LOS du 19 février 1999	Nauru	16.2, 75.2
M.Z.N.24.1999.LOS du 1 ^{er} juin 1999	Belgique	16.2, 84.2
M.Z.N.25.1999.LOS du 2 juin 1999	Guinée équatoriale	16.2, 75.2
M.Z.N.26.1999.LOS du 3 juin 1999	Japon	16.2
M.Z.N.27.1999.LOS du 4 juin 1999	Pakistan	16.2, 75.2
M.Z.N.28.1999.LOS du 28 juin 1999	Japon	16.2, 75.2
M.Z.N.29.1999.LOS du 29 juillet 1999	Chili	16.2, 75.2, 84.2
M.Z.N.30.1999.LOS du 30 juillet 1999	Uruguay	16.2, 75.2
M.Z.N.31.1999.LOS du 11 octobre 1999	Gabon	16.2
M.Z.N.32.2000.LOS du 14 mars 2000	Norvège	75.2, 84.2
M.Z.N.33.2000.LOS du 28 mars 2000	Japon	16.2
M.Z.N.34.2000.LOS du 14 avril 2000	Espagne	75.2
M.Z.N.35.2000.LOS du 17 avril 2000	Honduras	16.2

³ Les notifications zone maritime peuvent être consultées en anglais et en français à <https://www.un.org/Depts/los/LEGISLATIONANDTREATIES/depositpublicity.htm>.

⁴ Depuis 1997, les États s'acquittent auprès de l'Organisation maritime internationale des obligations de publicité à l'égard des voies de circulation et des dispositifs de séparation du trafic, conformément aux articles 22, 41 et 53 de la Convention, entre autres.

<i>Numéro de notification zone maritime</i>	<i>État</i>	<i>Articles de la Convention</i>
M.Z.N.36.2000.LOS du 18 septembre 2000	Australie	12, 16.2
M.Z.N.37.2000.LOS du 29 septembre 2000	Chili	16.2, 75.2, 84.2
M.Z.N.38.2001.LOS du 8 juin 2001	Norvège	16.2
M.Z.N.39.2002.LOS du 20 juin 2002	Norvège	16.2
M.Z.N.40.2002.LOS du 20 septembre 2002	Norvège	16.2
M.Z.N.41.2002.LOS du 8 octobre 2002	Papouasie-Nouvelle-Guinée	47.9
M.Z.N.42.2002.LOS du 4 décembre 2002	Pays-Bas	16.2
M.Z.N.43.2002.LOS du 13 décembre 2002	Madagascar	16.2
M.Z.N.44.2003.LOS du 7 mai 2003	Seychelles	75.2, 84.2
M.Z.N.45.2003.LOS du 3 décembre 2003	Norvège	16.2
M.Z.N.46.2004.LOS du 12 mars 2004	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	75.2
M.Z.N.47.2004.LOS du 20 avril 2004	Chypre	75.2
M.Z.N.48.2004.LOS du 27 mai 2004	Brésil	16.2
M.Z.N.49.2004.LOS du 27 mai 2004	Trinité-et-Tobago	16.2, 47.9
M.Z.N.50.2004.LOS du 30 août 2004	Brésil	75.2
M.Z.N.51.2004.LOS du 17 septembre 2004	Chine	16.2, 75.2, 84.2
M.Z.N.52.2004.LOS du 9 décembre 2004	Viet Nam	16.2, 75.2, 84.2
M.Z.N.53.2005.LOS du 20 avril 2005	Norvège	16.2
M.Z.N.54.2005.LOS du 8 septembre 2005	Lettonie	16.2, 75.2
M.Z.N.55.2005.LOS du 8 septembre 2005	Croatie	75.2
M.Z.N.56.2006.LOS du 8 mars 2006	Nouvelle-Zélande	16.2, 75.2, 84.2
M.Z.N.57.2006.LOS du 7 avril 2006	Lituanie	16.2, 75.2, 84.2
M.Z.N.58.2006.LOS du 25 avril 2006	Kenya	16.2, 75.2
M.Z.N.59.2006.LOS du 6 septembre 2006	Irlande	75.2
M.Z.N.60.2007.LOS du 17 décembre 2007	Fidji	16.2, 47.9, 75.2
M.Z.N.61.2008.LOS du 14 mars 2008	Japon	16.2
M.Z.N.62.2008.LOS du 24 juin 2008	Palaos	75.2
M.Z.N.63.2008.LOS du 27 juin 2008	Maurice	16.2, 47.9
M.Z.N.64.2008.LOS du 23 décembre 2008	Myanmar	16.2
M.Z.N.65.2008.LOS du 23 décembre 2008	Bahamas	47.9
M.Z.N.66.2009.LOS du 10 mars 2009	Émirats arabes unis	16.2
M.Z.N.67.2009.LOS du 25 mars 2009	Indonésie	47.9
M.Z.N.68.2009.LOS du 31 mars 2009	Seychelles	16.2, 47.9, 75.2, 84.2
M.Z.N.69.2009.LOS du 21 avril 2009	Philippines	47.9
M.Z.N.70.2009.LOS du 8 juin 2009	Seychelles	16.2, 47.9
M.Z.N.71.2009.LOS du 8 juin 2009	Cuba	75.2
M.Z.N.72.2009.LOS du 8 juin 2009	Mexique	76.9
M.Z.N.73.2009.LOS du 26 octobre 2009	Irlande	76.9
M.Z.N.74.2009.LOS du 18 décembre 2009	France	75.2
M.Z.N.75.2009.LOS du 22 décembre 2009	Grenade	16.2, 47.9
M.Z.N.76.2010.LOS du 17 février 2010	Inde	16.2

<i>Numéro de notification zone maritime</i>	<i>État</i>	<i>Articles de la Convention</i>
M.Z.N.77.2010.LOS du 25 mars 2010	Arabie saoudite	16.2
M.Z.N.78.2010.LOS du 20 juillet 2010	Vanuatu	16.2, 47.9
M.Z.N.79.2010.LOS du 24 août 2010	Liban	75.2
M.Z.N.79.2010.LOS.Add.1 du 9 novembre 2010	Liban	75.2
M.Z.N.80.2010.LOS du 6 décembre 2010	France	75.2
M.Z.N.81.2011.LOS du 3 mai 2011	France	16.2, 75.2
M.Z.N.82.2011.LOS du 9 mai 2011	Comores	47.9
M.Z.N.83.2011.LOS du 9 mai 2011	Iraq	16.2
M.Z.N.84.2011.LOS du 13 juillet 2011	Lettonie	16.2
M.Z.N.85.2011.LOS du 14 novembre 2011	Liban	75.2
M.Z.N.86.2012.LOS du 3 juillet 2012	France	75.2
M.Z.N.87.2012.LOS du 3 juillet 2012	France	75.2
M.Z.N.88.2012.LOS du 17 juillet 2012	Philippines	76.9
M.Z.N.88.2012.LOS.Add.1 du 8 mars 2018	Philippines	76.9, 84.2
M.Z.N.89.2012.LOS du 21 septembre 2012	Chine	16.2
M.Z.N.90.2012.LOS du 10 octobre 2012	Équateur	16.2, 75.2
M.Z.N.91.2012.LOS du 8 novembre 2012	Maurice et Seychelles	84.2
M.Z.N.92.2012.LOS du 9 novembre 2012	Australie	76.9, 84.2
M.Z.N.93.2013.LOS du 7 janvier 2013	République-Unie de Tanzanie	16.2
M.Z.N.94.2013.LOS du 22 février 2013	France	75.2
M.Z.N.95.2013.LOS du 12 juin 2013	France	16.2
M.Z.N.96.2013.LOS du 13 août 2013	Îles Cook	75.2, 84.2
M.Z.N.97.2013.LOS du 4 septembre 2013	Fédération de Russie	75.2
M.Z.N.98.2013.LOS du 4 septembre 2013	Tuvalu	16.2, 47.9, 75.2, 84.2
M.Z.N.99.2013.LOS du 11 octobre 2013	Nicaragua	16.2
M.Z.N.100.2014.LOS du 4 février 2014	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	75.2, 84.2
M.Z.N.101.2014.LOS du 4 février 2014	France	16.2
M.Z.N.102.2014.LOS du 29 avril 2014	Nioué	16.2, 75.2, 84.2
M.Z.N.103.2014.LOS du 26 juin 2014	Belgique	16.2, 75.2, 84.2
M.Z.N.104.2014.LOS du 30 juin 2014	Îles Cook	75.2, 84.2
M.Z.N.105.2014.LOS du 30 juin 2014	Îles Cook	75.2, 84.2
M.Z.N.106.2014.LOS du 3 juillet 2014	Somalie	16.2, 75.2
M.Z.N.107.2014.LOS du 4 août 2014	Îles Cook	75.2
M.Z.N.108.2014.LOS du 22 septembre 2014	Saint-Vincent-et-les Grenadines	16.2, 47.9
M.Z.N.109.2014.LOS du 3 décembre 2014	France	16.2
M.Z.N.110.2014.LOS du 19 décembre 2014	Nioué	75.2, 84.2
M.Z.N.111.2015.LOS du 2 janvier 2015	Kiribati	16.2, 47.9, 75.2
M.Z.N.112.2015.LOS du 7 janvier 2015	Yémen	16.2
M.Z.N.113.2015.LOS du 12 mars 2015	Fidji	16.2, 47.9
M.Z.N.114.2015.LOS du 1 ^{er} avril 2015	Brésil	16.2, 75.2
M.Z.N.115.2015.LOS du 11 août 2015	Guyana	16.2

<i>Numéro de notification zone maritime</i>	<i>État</i>	<i>Articles de la Convention</i>
M.Z.N.116.2015.LOS du 14 août 2015	Samoa	16.2
M.Z.N.117.2015.LOS du 9 novembre 2015	France	16.2
M.Z.N.118.2016.LOS du 7 avril 2016	Bangladesh	16.2
M.Z.N.119.2016.LOS du 26 avril 2016	Côte d'Ivoire	16.2, 75.2
M.Z.N.120.2016.LOS du 3 mai 2016	Îles Marshall	16.2, 47.9, 75.2, 84.2
M.Z.N.121.2016.LOS du 2 juin 2016	Fédération de Russie	76.9
M.Z.N.122.2016.LOS du 11 août 2016	Pakistan	76.9, 84.2
M.Z.N.123.2016.LOS du 28 octobre 2016	Koweït	16.2
M.Z.N.124.2016.LOS du 21 novembre 2016	Fédération de Russie	76.9
M.Z.N.125.2017.LOS du 8 février 2017	Qatar	16.2
M.Z.N.126.2017.LOS du 21 mars 2017	Équateur	75.2, 84.2
M.Z.N.127.2017.LOS du 12 avril 2017	Soudan	16.2
M.Z.N.128.2017.LOS du 25 août 2017	France	16.2, 75.2
M.Z.N.129.2017.LOS du 17 août 2017	États fédérés de Micronésie	75.2
M.Z.N.130.2017.LOS du 1 ^{er} septembre 2017	République de Corée	16.2
M.Z.N.131.2017.LOS du 6 juin 2018	Suriname	16.2, 76.9, 84.2
M.Z.N.132.2017.LOS du 8 mars 2018	France	16.2
M.Z.N.133.2018.LOS du 8 mars 2018	République du Congo	16.2, 75.2
M.Z.N.134.2018.LOS du 26 avril 2018	Samoa	16.2
M.Z.N.135.2018.LOS du 17 avril 2018	Algérie	75.2
M.Z.N.136.2018.LOS du 26 avril 2018	Vanuatu	75.2, 84.2
M.Z.N.137.2018.LOS du 26 avril 2018	Îles Salomon	75.2, 84.2
M.Z.N.138.2018.LOS du 29 juin 2018	Ghana	16.2, 75.2, 84.2
M.Z.N.139.2018.LOS du 31 août 2018	Espagne	75.2
M.Z.N.140.2018.Rev. LOS du 18 décembre 2018	Nouvelle-Zélande	76.9, 84.2
M.Z.N.141.2018.LOS du 18 décembre 2018	Nicaragua	16.2
M.Z.N.142.2019.LOS du 26 février 2019	France	16.2, 75.2
M.Z.N.143.2019.LOS du 8 avril 2019	Australie	16.2
M.Z.N.144.2019.LOS du 7 mai 2019	République de Chypre	75.2, 84.2
M.Z.N.145.2019.LOS du 26 juin 2019	Panama	16.2

D. NOTIFICATIONS PLATEAU CONTINENTAL, AU 31 JUILLET 2019⁵

<i>Notification</i>	<i>Demande</i>
CLCS.01.2001.LOS du 20 décembre 2001	Fédération de Russie
CLCS.1.REV.2013.LOS du 4 mars 2013	Fédération de Russie : demande partielle révisée concernant la mer d'Okhotsk
CLCS.1.REV.2015.LOS du 4 août 2015	Fédération de Russie : demande partielle révisée concernant l'océan Arctique
CLCS.02.2004.LOS du 21 mai 2004	Brésil
CLCS.2.REV.2015.LOS du 24 avril 2015	Brésil : demande partielle révisée concernant sa région méridionale
CLCS.2.REV2.2017.LOS du 11 septembre 2017	Brésil : demande partielle révisée présentée par le Brésil concernant sa marge équatoriale
CLCS.2.REV3.2018.LOS du 12 décembre 2018	Brésil : demande partielle révisée présentée par le Brésil concernant ses marges orientale et méridionale
CLCS.03.2004.LOS du 15 novembre 2004	Australie
CLCS.04.2005.LOS du 25 mai 2005	Irlande : plaine abyssale de Porcupine
CLCS.05.2006.LOS du 21 avril 2006	Nouvelle-Zélande
CLCS.06.2006.LOS du 19 mai 2006	Demande conjointe présentée par l'Espagne, la France, l'Irlande et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : zone de la mer Celtique et du golfe de Gascogne
CLCS.07.2006.LOS du 21 décembre 2006	Norvège : nord-est de l'océan Atlantique et Arctique
CLCS.08.2007.LOS du 29 mai 2007	France : zones de la Guyane et de la Nouvelle-Calédonie
CLCS.09.2007.LOS du 17 décembre 2007	Mexique : polygone ouest dans le golfe du Mexique
CLCS.10.2008.LOS du 8 mai 2008	Barbade
CLCS.10.REV.2011.LOS du 26 juillet 2011	Barbade : demande révisée
CLCS.11.2008.LOS du 12 mai 2008	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : île de l'Ascension
CLCS.12.2008.LOS du 25 juin 2008	Indonésie : nord-ouest de l'île de Sumatra
CLCS.13.2008.LOS du 19 novembre 2008	Japon
CLCS.14.2008.LOS du 12 décembre 2008	Demande conjointe présentée par la République de Maurice et la République des Seychelles : région du plateau des Mascareignes
CLCS.15.2008.LOS du 23 décembre 2008	Suriname
CLCS.16.2008.LOS du 23 décembre 2008	Myanmar
CLCS.17.2009.LOS du 19 février 2009	France : zones des Antilles françaises et des îles Kerguelen
CLCS.18.2009.LOS du 25 mars 2009	Yémen : sud-est de l'île de Socotra
CLCS.19.2009.LOS du 31 mars 2009	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
CLCS.20.2009.LOS du 31 mars 2009	Irlande : zone de Hatton-Rockall
CLCS.21.2009.LOS du 21 avril 2009	Uruguay
CLCS.22.2009.LOS du 21 avril 2009	Philippines : région de Benham Rise
CLCS.23.2009.LOS du 28 avril 2009	Îles Cook : plateau de Manihiki
CLCS.24.2009.LOS du 28 avril 2009	Fidji
CLCS.25.2009.LOS du 1 ^{er} mai 2009	Argentine

⁵ Les notifications plateau continental peuvent être consultées en anglais et en français à https://www.un.org/depts/los/clcs_new/commission_submissions.htm.

<i>Notification</i>	<i>Demande</i>
CLCS.26.2009.LOS du 28 avril 2009	Ghana
CLCS.27.2009.LOS du 30 avril 2009	Islande : zone du bassin d'Ægir et parties occidentale et méridionale de la dorsale de Reykjanes
CLCS.28.2009.LOS du 30 avril 2009	Danemark : nord des Îles Féroé
CLCS.29.2009.LOS du 4 mai 2009	Pakistan
CLCS.30.2009.LOS du 5 mai 2009	Norvège : Bouvet et Terre de la Reine-Maud
CLCS.31.2009.LOS du 5 mai 2009	Afrique du Sud : territoire continental de la République sud-africaine
CLCS.31.2013.LOS.Add.1 du 9 décembre 2013	Afrique du Sud : territoire continental de la République sud-africaine
CLCS.32.2009.LOS du 7 mai 2009	Demande conjointe présentée par les États fédérés de Micronésie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les Îles Salomon concernant le plateau d'Ontong Java
CLCS.33.2009.LOS du 7 mai 2009	Demande conjointe présentée par la Malaisie et le Viet Nam : partie sud de la mer de Chine méridionale
CLCS.34.2009.LOS du 7 mai 2009	Demande conjointe présentée par la France et l'Afrique du Sud : région de l'archipel Crozet et de l'Île-du-Prince-Edouard
CLCS.34.2009.LOS.Add 1 du 4 avril 2013	Demande conjointe présentée par la France et l'Afrique du Sud : région de l'archipel Crozet et de l'Île-du-Prince-Edouard
CLCS.35.2009.LOS du 11 mai 2009	Kenya
CLCS.36.2009.LOS du 11 mai 2009	Maurice : région de l'île Rodrigues
CLCS.37.2009.LOS du 11 mai 2009	Viet Nam : région septentrionale (VNM-N)
CLCS.38.2009.LOS du 11 mai 2009	Nigéria
CLCS.38.2009.LOS.Add 1 du 1 ^{er} décembre 2016	Nigéria
CLCS.39.2009.LOS du 11 mai 2009	Seychelles : région du plateau Nord
CLCS.40.2009.LOS du 13 mai 2009	France : île de la Réunion et les îles Saint-Paul et Amsterdam
CLCS.41.2009.LOS du 13 mai 2009	Palaos
CLCS.42.2009.LOS du 13 mai 2009	Côte d'Ivoire
CLCS.42.REV.2016.LOS du 20 avril 2016	Côte d'Ivoire
CLCS.43.2009.LOS du 13 mai 2009	Sri Lanka
CLCS.44.2009.LOS du 14 mai 2009	Portugal
CLCS.45.2009.LOS du 14 mai 2009	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : îles Falkland (Malvinas), la Géorgie du Sud et les îles Sandwich du Sud
CLCS.46.2009.LOS du 14 mai 2009	Tonga
CLCS.47.2009.LOS du 14 mai 2009	Espagne : zone de Galice
CLCS.48.2009.LOS du 14 mai 2009	Inde
CLCS.49.2009.LOS du 14 mai 2009	Trinité-et-Tobago
CLCS.50.2009.LOS du 14 mai 2009	Namibie
CLCS.51.2009.LOS du 8 juin 2009	Cuba
CLCS.52.2010.LOS du 7 juillet 2010	Mozambique
CLCS.53.2010.LOS du 28 juillet 2010	Maldives
CLCS.54.2010.LOS du 6 décembre 2010	Danemark : région du plateau Féroé-Rockall
CLCS.55.2011.LOS du 25 février 2011	Bangladesh
CLCS.56.2011.LOS du 29 avril 2011	Madagascar

<i>Notification</i>	<i>Demande</i>
CLCS.57.2011.LOS du 7 septembre 2011	Guyana
CLCS.58.2011.LOS du 19 décembre 2011	Mexique : polygone oriental du golfe du Mexique
CLCS.59.2012.LOS du 18 janvier 2012	République-Unie de Tanzanie
CLCS.60.2012.LOS du 13 avril 2012	Gabon
CLCS.61.2012.LOS du 15 juin 2012	Danemark : plateau continental au sud du Groenland
CLCS.62.2012.LOS du 13 décembre 2012	Demande conjointe présentée par les Tuvalu, la France et la Nouvelle-Zélande (Tokélaou) : zone de la ride de Robbie
CLCS.63.2012.LOS du 14 décembre 2012	Chine : une partie de la mer de Chine orientale
CLCS.64.2012.LOS du 28 décembre 2012	Kiribati
CLCS.65.2012.LOS du 28 décembre 2012	République de Corée
CLCS.66.2013.LOS du 1 ^{er} juillet 2013	Nicaragua : sud-ouest de la mer des Caraïbes
CLCS.67.2013.LOS du 4 septembre 2013	États fédérés de Micronésie : atoll d'Eauripik
CLCS.68.2013.LOS du 6 décembre 2013	Danemark : plateau continental au nord-est du Groenland
CLCS.69.2013.LOS du 10 décembre 2013	Angola
CLCS.70.2013.LOS du 9 décembre 2013	Canada : océan Atlantique
CLCS.71.2014.LOS du 17 avril 2014	Bahamas
CLCS.72.2014.LOS du 17 avril 2014	France : Saint-Pierre-et-Miquelon
CLCS.73.2014.LOS du 24 avril 2014	Tonga : partie occidentale de la ride de Lau-Colville
CLCS.74.2014.LOS du 21 juillet 2014	Somalie
CLCS.74.2014.LOS.Rev.1 du 22 juillet 2015	Somalie
CLCS.75.2014.LOS du 25 septembre 2014	Demande conjointe présentée par Cabo Verde, la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Mauritanie, le Sénégal et la Sierra Leone : zones de l'océan Atlantique au large des côtes de l'Afrique de l'Ouest
CLCS.76.2014.LOS du 15 décembre 2014	Danemark : plateau continental au nord du Groenland
CLCS.77.2014.LOS du 17 décembre 2014	Espagne : région à l'ouest des îles Canaries
CLCS.78.2017.LOS du 26 octobre 2017	Oman
CLCS.79.2018.LOS du 6 avril 2018	France : Polynésie française
CLCS.80.2018.LOS du 21 septembre 2018	Demande conjointe présentée par la République du Bénin et la République togolaise
CLCS.81.2018.LOS du 23 octobre 2018	Libéria
CLCS.82.2019.LOS du 26 mars 2019	Maurice : région sud de l'archipel des Chagos
CLCS.83.2019.LOS du 11 avril 2019	Indonésie : région au nord de la Papouasie (atoll d'Eauripik)
CLCS.84.2019.LOS du 23 mai 2019	Canada : océan Arctique

E. RÉSUMÉS ET RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DES LIMITES DU PLATEAU CONTINENTAL, AU 31 JUILLET 2019⁶

1. Recommandations de la Commission des limites du plateau continental relatives à la demande présentée par la Fédération de Russie le 20 décembre 2001, adoptées après modification le 27 juin 2002⁷.
2. Résumé des recommandations de la Commission des limites du plateau continental concernant la demande présentée par le Brésil le 17 mai 2004, adoptées après modification le 4 avril 2007.
3. Résumé des recommandations de la Commission des limites du plateau continental relatives à la demande partielle au sujet de la zone aboutant la plaine abyssale de Porcupine présentée par l'Irlande le 25 mai 2005, adoptées le 5 avril 2007.
4. Résumé des recommandations de la Commission des limites du plateau continental relatives à la demande présentée par l'Australie le 15 novembre 2004, adoptées le 9 avril 2008.
5. Résumé des recommandations de la Commission des limites du plateau continental relatives à la demande présentée par la Nouvelle-Zélande le 19 avril 2006, adoptées le 22 août 2008.
6. Résumé des recommandations de la Commission des limites du plateau continental concernant la demande conjointe au sujet de la zone de la mer Celtique et du golfe de Gascogne présentée par l'Espagne, la France, l'Irlande et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord le 19 mai 2006, adoptées le 24 mars 2009.
7. Résumé des recommandations de la Commission des limites du plateau continental concernant la demande au sujet de zones de l'océan Arctique, de la mer de Barents et de la mer de Norvège par la Norvège le 27 novembre 2006, adoptées après modification le 27 mars 2009.
8. Recommandations de la Commission des limites du plateau continental relatives à la demande au sujet du polygone ouest du golfe du Mexique présentée par le Mexique le 13 décembre 2007, adoptées le 31 mars 2009.
9. Résumé des recommandations de la Commission des limites du plateau continental concernant la demande au sujet des zones de la Guyane française et de la Nouvelle-Calédonie présentée par la France le 22 mai 2007, adoptées le 2 septembre 2009.
10. Résumé des recommandations de la Commission des limites du plateau continental relatives à la demande présentée par la Barbade le 8 mai 2008, adoptées après modification le 15 avril 2010.
11. Résumé des recommandations de la Commission des limites du plateau continental au sujet de la demande concernant l'île de l'Ascension présentée par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord le 9 mai 2008, adoptées après modification le 15 avril 2010.
12. Résumé des recommandations de la Commission des limites du plateau continental concernant la demande au sujet du nord-ouest de l'île de Sumatra présentée par l'Indonésie le 16 juin 2008, adoptées le 28 mars 2011.
13. Résumé des recommandations de la Commission des limites du plateau continental au sujet de la demande conjointe concernant la région du plateau des Mascareignes présentée par Maurice et les Seychelles le 1^{er} décembre 2008, adoptées le 30 mars 2011.
14. Résumé des recommandations de la Commission des limites du plateau continental concernant la demande présentée le 5 décembre 2008 par le Suriname, adoptées après modification le 30 mars 2011.
15. Recommandations de la Commission des limites du plateau continental relatives à la demande concernant la région de Benham Rise présentée par les Philippines le 8 avril 2009, adoptées le 12 avril 2012.
16. Recommandations de la Commission des limites du plateau continental au sujet de la demande révisée présentée par la Barbade le 25 juillet 2011, adoptées après modification le 13 avril 2012.

⁶ Les recommandations et les résumés des recommandations de la Commission des limites du plateau continental peuvent être consultés à www.un.org/Depts/los/clcs_new/commission_submissions.htm.

⁷ On trouvera un résumé des recommandations dans le document publié sous la cote A/57/57/Add.1 (par. 38 à 41).

17. Résumé des recommandations de la Commission des limites du plateau continental au sujet de la demande partielle concernant les Antilles françaises et les îles Kerguelen présentée par la République française le 5 février 2009, adoptées après modification le 19 avril 2012.
18. Résumé des recommandations de la Commission des limites du plateau continental relatives à la demande présentée par le Japon le 12 novembre 2008, adoptées après modification le 19 avril 2012.
19. Résumé des recommandations de la Commission des limites du plateau continental relatives à la demande partiellement révisée concernant la mer d'Okhotsk présentée par la Fédération de Russie le 28 février 2013, adoptées après modification le 11 mars 2014.
20. Recommandations de la Commission des limites du plateau continental relatives à la demande partielle concernant le plateau continental au nord des îles Féroé présentée par les gouvernements du Royaume du Danemark et des îles Féroé le 29 avril 2009, adoptées après modification le 12 mars 2014.
21. Résumé des recommandations de la Commission des limites du plateau continental concernant la demande présentée par le Ghana le 28 avril 2009, adoptées après modification le 5 septembre 2014.
22. Résumé des recommandations de la Commission des limites du plateau continental au sujet de la demande présentée par la République islamique du Pakistan le 30 avril 2009, adoptées après modification le 13 mars 2015.
23. Résumé des recommandations de la Commission des limites du plateau continental relatives à la demande concernant la zone du bassin d'Ægir et les parties occidentale et méridionale de la dorsale de Reykjanes présentée par l'Islande le 29 avril 2009, adoptées après modification le 10 mars 2016.
24. Résumé des recommandations de la Commission des limites du plateau continental au sujet de la demande présentée par l'Argentine le 21 avril 2009, adoptées après modification le 11 mars 2016.
25. Résumé des recommandations de la Commission des limites du plateau continental relatives à la demande concernant le plateau de Manihiki présentée par les Îles Cook le 16 avril 2009, adoptées après modification le 19 août 2016.
26. Résumé des recommandations de la Commission des limites du plateau continental relatives à la demande présentée par la République orientale de l'Uruguay le 7 avril 2009, adoptées après modification le 19 août 2016.
27. Résumé des recommandations de la Commission des limites du plateau continental relatives à la demande conjointe présentée par les États fédérés de Micronésie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les Îles Salomon le 5 mai 2009, adoptées après modification le 17 mars 2017.
28. Résumé des recommandations de la Commission des limites du plateau continental relatives à la demande partielle présentée par la République sud-africaine le 5 mai 2009 concernant son territoire continental, adoptées après modification le 17 mars 2017.
29. Résumé des recommandations de la Commission des limites du plateau continental au sujet de la demande partielle révisée présentée par l'Argentine le 28 octobre 2016, adoptées après modification le 17 mars 2017.
30. Résumé des recommandations de la Commission des limites du plateau continental relatives à la demande concernant la région du plateau septentrional par la République des Seychelles présentée le 7 mai 2009, adoptées le 27 août 2018.
31. Résumé des recommandations de la Commission des limites du plateau continental relatives à la demande concernant l'île Bouvet et la Terre de la Reine-Maud présentée par la Norvège le 4 mai 2009, adoptées après modification le 8 février 2019.
32. Résumé des recommandations de la Commission des limites du plateau continental relatives à la demande partielle révisée présentée par le Brésil le 10 avril 2015 concernant sa région sud, adoptées après modification le 8 mars 2019.

